



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1998

www.lesoleil.com

MISES À LA RETRAITE DANS LA
FONCTION PUBLIQUE

Nouveau programme

Pour l'embauche de
jeunes diplômés

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC—Après le départ à la retraite de plus de 3000 fonctionnaires des ministères et organismes du gouvernement du Québec en 1997, le Conseil du trésor vient de donner le feu vert aux sous-ministres et dirigeants d'organismes de procéder à des mises à la retraite s'ils veulent embaucher de jeunes diplômés ou encore réduire leur personnel excédentaire, soit les cadres en transition de carrière et les salariés mis en disponibilité.

Ce que l'on appelle, au Conseil du trésor, « les mesures de gestion visant à faciliter la gestion du personnel excédentaire et le renouvellement des ressources humaines dans la fonction publique » s'adressent exclusivement aux employés permanents des ministères et organismes qui sont admissibles, lors de la rupture du lien d'emploi, à une rente de retraite avec ou sans réduction actuarielle.

Les mesures de gestions ne visent

**Les mesures
ne visent
pas la santé
et
l'éducation**

donc pas les salariés des réseaux de l'éducation et de la santé. Rappelons que 16500 employés du réseau de la santé et des services sociaux et 12000 autres du réseau de l'éducation ont adhéré, en 1997, au programme de départs volontaires.

Selon le porte-parole du Conseil du trésor, Pierre-Jude Poulin, entre 200 et 300 fonctionnaires par année pourraient bénéficier, d'ici le 30 juin 2000,

Voir RETRAITE en A 2 >



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

La voiture dans laquelle prenait place Éric Véronneau a été complètement démolie.

Fin tragique pour un étudiant

Une journée d'initiation qui se termine mal

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La journée d'initiation des étudiants d'agronomie de l'université Laval s'est terminée hier par un tragique accident qui a coûté la vie à l'un d'eux et en a blessé un autre gravement.

Éric Véronneau, 22 ans, de Sainte-Foy, revenait d'une journée d'initiation qui s'est déroulée au camping Parc de la Chaudière, à Saint-Isidore, dans la Beauce. Deux de ses copains prenaient place dans le véhicule qu'il conduisait. L'accident s'est produit vers 1 h 15, dans le rang de la

Rivière, à Scott Junction. Le conducteur a perdu la maîtrise de sa voiture dans une courbe descendante, a touché l'accotement de droite, est parvenu à le redresser, mais il s'est retrouvé dans la voie de gauche. Il n'a pas réussi à revenir à temps dans sa voie et sa portière a été heurtée de plein

fouet par un camion de bétail qui venait en sens inverse.

Un prélèvement sanguin a été effectué sur le jeune Véronneau, pour déterminer s'il était en état de conduire.

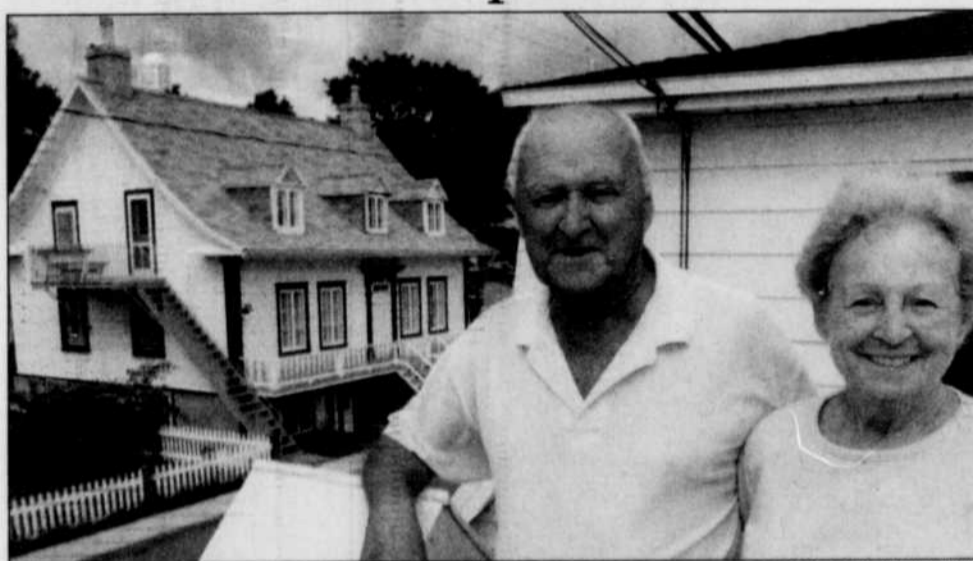
**Il a heurté
de plein
fouet un
camion de
bétail**

INITIATION

La présidente de l'association étudiante de la faculté des sciences de

Voir ÉTUDIANT en A 2 >

En Floride quand même



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Jean-Marie Blouin et sa femme Rita n'iront pas en Floride cette année, ils ne veulent pas jeter leur argent par les fenêtres. Détails en page C 1.

ASSURANCE POUR LES SNOWBIRDS

La FADOQ garantit ses bas taux jusqu'au 1^{er} octobre

Après la hausse, ça demeurera
encore moins cher qu'ailleurs

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

QUÉBEC — La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) accorde un mois de grâce aux snowbirds. Les membres, qui achètent par son entremise leur assurance-Floride, bénéficient de taux garantis jusqu'au 1^{er} octobre. À compter de ce jour, la prime sera majorée pour s'ajuster à la dévaluation du dollar. Des hausses d'au moins 10% sont à prévoir.

Ces informations, parmi d'autres, font l'objet d'une conférence de presse convoquée ce matin, au Stade olympique.

Malgré l'augmentation annoncée, les prix

consentis à la FADOQ demeurent et de loin inférieurs à ceux des principaux assureurs. Exemple: dans le pire des cas, soit une personne âgée de 85 ans, dont la santé n'est pas bonne et qui séjourne 180 jours dans le Sud, la prime est actuellement de 2430\$. En supposant que la hausse ne dépasse pas 11%, ce qui correspond à la baisse de notre devise par rapport au dollar US, depuis un an, il faudrait donc ajouter un peu plus de 250\$.

Dans la même situation, si on fait affaire avec Desjardins, la prime atteindra 6000\$. À la Croix Bleue, où il en coûte 20% de plus pour s'assurer, depuis hier, il faudra déboursier 4800\$.

Voir FADOQ en A 2 >

INDUSTRIES DAVIE

Entente aujourd'hui ou arrêt des travaux

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le conseil des ministres du gouvernement du Québec pourrait être saisi dès aujourd'hui d'une demande de décret pour autoriser Investissement-Québec (l'ancienne SDI) à garantir un prêt bancaire qui permettrait aux Industries Davie d'échapper à une éventuelle paralysie. À défaut, tout porte à croire que le chantier cessera ses activités la semaine prochaine.

« Les discussions se poursuivent et progressent. Si tout va très bien, le gouvernement pourrait prendre une décision demain (aujourd'hui) », a indiqué hier le porte-parole de Dominion Bridge, Daniel Larouche.

M. Larouche a précisé que Davie avait suffisamment de liquidités pour payer ses travailleurs demain, mais que la caisse serait ensuite à sec.

Tard en soirée, des échanges avaient toujours lieu entre le président du conseil d'administration de Dominion Bridge Corp., Mike McGinnis, le président exécutif de la compagnie et président d'American Eco, Derek Tennant, de même que Paul Bragg, président de Pride International et représentant de Petrodrill, des représentants de la SDI et « plusieurs banques ».

Pour les Industries Davie, trois points étaient au centre des discussions.

Les parties cherchaient d'abord à obtenir du consortium Petrodrill (70% Maritima-30% Pride International) la garantie qu'une banque lui avancera les sous nécessaires à l'acquisition des deux plates-formes Améthystes à la fin de

Voir DAVIE en A 2 >



LA MÉTÉO

QUÉBEC,
102^e ANNÉE, N° 243
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 70¢ PLUS
TAXES
60¢ PLUS
TAXES

Maximum 21,
Minimum 10
Ennuagement
graduel. Demain:
averses. Détails
page C 2.



MONTREAL TRUST CO.
Certificat de placement garanti
Échéance : 1 an
5,40%*
*Taux sujet à changement sans préavis.
PIERRE P. BLAIS
686-1443
Partenaires à vie
1 800 463-5000

FADOQ Ententes

Suite de la Une

En entrevue téléphonique, Nicole Noisieux, responsable des ententes de partenariat à la FADOQ, faisait savoir que c'est en vertu justement d'une telle entente, avec Axa Assurances, qu'on peut couper les prix. Elle nomme aussi SecuriGroupe, lequel agit comme distributeur. Son président, Claude Bouchard, se dit confiant pour sa part que les coûts ne grimperont pas au-delà de 10%. Un troisième partenaire vient de s'ajouter, ACA Assurance, dont le siège social est au New Hampshire.

Nicole Noisieux insiste pour dire que la couverture est aussi complète que celle qui est consentie par les autres compagnies. Ce qui permet des prix plus bas, c'est, entre autres, la force du nombre. La FADOQ compte 262 000 membres. Et, comme on sait, une forte proportion de snowbirds se recrutent dans ses rangs.

Pour adhérer à la FADOQ ou en savoir plus long sur l'assurance-Floride, on peut composer le 1-888-506-2887. On accepte les gens à partir de 50 ans. Les baby-boomers sont donc admissibles.

C'ÉTAIT HIER

1991 — Le ministre fédéral des Finances annonce que la récession est finie au Canada.

1990 — Le grand prix des Amériques du Festival des grands films du monde de Montréal est attribué à *Caidos del Cielo (Tombés du ciel)*, du réalisateur Francisco Lombardi. Mais le public consacre le talent du réalisateur québécois Marc-André Forcier, en choisissant *Une histoire inventée* aux titres de meilleur long métrage canadien et de film le plus populaire du festival.

1989 — À Toronto, deux avions de l'escadron Snowbird entrent en collision : un pilote est tué.

1980 — Les mineurs rentrent au travail en Pologne après que le gouvernement eut gelé les prix.

1978 — Ouverture de huit nouvelles stations de métro à Montréal.

1962 — Le premier ministre canadien John Diefenbaker inaugure la transcanadienne en Colombie-Britannique.

1939 — Le paquebot *Athenia* est torpillé par un sous-marin allemand.

1783 — Signature du Traité de Paris qui met fin à la révolution américaine et qui fixe les frontières entre le Canada et les États-Unis.

1189 — Couronnement du roi Richard Cœur-de-Lion à Westminster, en Angleterre.

RÉFLEXION

Encore un verre et je vais me retrouver saoul mon hôte.

Dorothy Parker, écrivaine et critique de théâtre américaine

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 02-09-98

7-7-1

8-8-8-9

EXTRA

131758

BANCO

tirage du 02-09-98

6-16-17-18-21-22-24-25-26-35

37-40-46-49-52-63-64-66-68-70

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 7

Le Québec et le Canada 10 à 14

Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 10

Bourses 4 et 5

Opinions 9

CAHIER C

Magazine 1 et 2

Arts et spectacles 3 à 10

Votre agenda 4

Ce soir à la télé 2

Annonces classées 5 à 8

Décès 8

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1

Christian Tortora 3

Statistiques 2 et 4

Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344

1-800-463-2362

Annonces classées 686-3311

Carrières et Professions 686-3270

Internet www.lesoleil.com

Promotion 686-3342

Publicité Détaillants 686-3435

Publicité générale 686-3270

Rédaction 686-3394

Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISBN 0319-0730

RETRAITE Exclusif

Suite de la Une

des mesures favorisant la retraite.

Il fait toutefois remarquer qu'il ne s'agit pas d'un programme universel offert à tous les employés de 50 ans et plus comme ce fut le cas l'an dernier.

En effet, le recours aux mesures est du ressort exclusif de chacun des sous-ministres et dirigeants d'organismes en fonction des disponibilités budgétaires et des priorités des organisations. Le décret du Conseil du trésor stipule en effet que les ministères et les organismes devront autofinancer l'octroi des indemnités de retraite ou des congés avec traitement. Il n'est pas question de l'utilisation des surplus du régime de retraite comme ce fut le cas en 1997.

Les sous-ministres et dirigeants d'organismes pourront donc recourir à des retraites pour libérer des postes et ainsi embaucher des jeunes diplômés. Le décret du Conseil du trésor prévoit que les ministères et organismes devront recourir à des concours réservés aux jeunes diplômés pour combler les postes libérés par les nouveaux retraités. Pour être certain que la place soit faite aux jeunes finissants, on souligne également que l'on ne devra exiger que « les conditions minimales d'admission du grade ou de la classe d'emploi faisant l'objet du concours ».

Les mesures de gestion favorisant la retraite peuvent prendre deux formes: le paiement d'un montant forfaitaire, sous la forme d'une indemnité de retraite, pouvant représenter jusqu'à un mois de salaire par année de service sans toutefois excéder 12 mois de salaire ou l'attribution d'un congé avec traitement pouvant être utilisé avant le congé de préretraite.

Pour rendre le départ moins pénalisant, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme pourra également autoriser le remboursement complet de la valeur de la banque de congés de maladie.

Les futurs retraités devront s'engager, tout comme l'ont fait les retraités de l'an dernier, à ne pas revenir occuper un emploi dans le secteur public ou encore à soutenir un contrat de service dans un délai de deux ans à compter de la date de sa retraite.

ÉTUDIANT Consignes

Suite de la Une

l'agriculture et de l'alimentation, Manon Vaillancourt, a indiqué hier que diverses mesures avaient été prises pour assurer la sécurité de l'activité.

Les étudiants de première année ont été pris en charge par l'association, qui assumait le transport par autobus et fournissait les consommations. Les autres étudiants avaient la responsabilité de leur transport et de leurs consommations d'alcool. Éric Véronneau était en deuxième année.

Il n'a pas été possible, hier, de savoir si ce dernier avait lui-même consommé beaucoup d'alcool, ou si des amis avaient tenté de le dissuader de prendre la route.

La présidente de l'association a insisté pour dire que les consignes de sécurité avaient été bien rappelées aux participants, et que ceux-ci avaient l'opportunité de camper sur place, ce que beaucoup ont fait d'ailleurs.

Environ 200 personnes participaient à l'activité, qui a débuté en après-midi et s'est terminée vers 23 h 30.

L'un des propriétaires du camping, Gaétan Lefebvre, a indiqué avoir été sur les lieux jusqu'à cette heure. Il affirme qu'il n'y a pas eu de beuverie, et qu'au contraire, beaucoup des plus jeunes étudiants n'ont même rien consommé.

C'est la troisième année que la faculté va à cet endroit pour ses initiations. L'activité de lundi était bien organisée et gérée par un comité très responsable, a-t-il dit.

Il s'est rendu lui-même sur les lieux de l'accident hier, et souligne qu'il s'agit d'un chemin de campagne, non éclairé, ce qui pouvait représenter une difficulté pour le jeune conducteur.

À l'université Laval, le doyen de la faculté avait quant à lui rappelé ses responsabilités à l'association dans une lettre. Un porte-parole de l'université, Alain Lavigne, a rappelé que depuis quelques années, l'institution a fortement resserré ses politiques de consommation d'alcool sur le campus, mais qu'elle n'avait aucun contrôle sur les activités qui se déroulent à l'extérieur.

L'association étudiante est consciente de ses responsabilités, a assuré Manon Vaillancourt. Un service de accompagnement de type Nez Rouge est d'ailleurs disponible lors des parties qui se déroulent à la faculté.



Manon Vaillancourt

Il n'y a pas eu de beuverie au terrain de camping

CONTEMPORAINE

LE SAC CUIR
HUGO BOSS
170,00

Le cuir, le concept
essentiel pour un sac
soufflé à pochettes
fonctionnelles qui se moule
sur vous, montées sur
une base en cuir.
Prix exclusif

la maison
simons
PLACE STE FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

DAVIE 375 millions \$ US

Suite de la Une

leur construction en 1999.

Cette promesse de financement bancaire doit s'élever à 375 millions \$ US, même si les travaux à exécuter par Davie ne totaliseront que 162 millions \$ US. Il s'avère que différentes composantes provenant de l'extérieur seront ajoutées à la plate-forme et que, si le consortium veut acheter, c'est ce montant qu'une banque devra lui avancer.

Des informations circulaient toujours hier à l'effet qu'une banque japonaise pourrait avancer les fonds. Mais aucune entente formelle ne semblait encore intervenue. Il est également ressorti que Paul Bragg, président de l'américaine Pride International, avait décidé de négocier au nom de Petrodrill. En coulisses, on racontait cependant toujours que la société brésilienne Maritima est en situation financière précaire et que le sort du chantier repose davantage sur la santé financière de Pride International et sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La semaine dernière, 32 millions \$ n'ont pu être versés à Davie en raison de l'incapacité de Maritima à fournir sa part.

SECOND POINT

Satisfaites des discussions en cours sur le premier point, les parties discutaient également en parallèle du second point nécessaire à la réussite du plan de sauvetage: un financement temporaire.

Le financement temporaire servirait à assurer tous les travaux nécessaires à la finalisation des plates-formes jusqu'à leur paiement, à la fin 1999. M. Larouche a refusé d'identifier sa hauteur, mais on sait qu'il serait probablement avancé par une banque canadienne, qui serait à son tour assurée d'être payée par la garantie que lui

fournirait la SDI. La société d'État pourrait être rémunérée pour le risque financier qu'elle court.

TROISIÈME POINT

Comme les ratifications officielles des ententes précédentes demanderont vraisemblablement quelque temps, les parties discutaient également de la demande des Industries Davie de recevoir quelque 20 millions \$ pour le mois de septembre afin d'éviter la paralysie du chantier.

M. Larouche n'a pas voulu donner plus de détails sur ceux qui allaient prendre le risque de financer ces 20 millions \$.

SPIRIT OF COLUMBUS

Quelle que soit l'issue des discussions sur les plates-formes *Améthyste*, il semble par ailleurs que les travaux seront interrompus sur la plate-forme *Spirit of Columbus*, propriété exclusive de Maritima. Le gouvernement demande en effet à Pétrobras, locataire de la plate-forme, de fournir des garanties de paiement. Or, Pétrobras n'est pas pour l'instant à la table des discussions.

INCERTITUDE À LACHINE

La situation semblait hier plus précaire à Lachine pour les employés de Dominion Bridge inc. Les dirigeants de la société devaient rencontrer les représentants de la Banque de New York et du Fonds de solidarité de la FTQ pour négocier un éventuel financement évalué entre 5 et 10 millions \$.

Ce financement permettrait à Dominion Bridge de fonctionner pendant trois mois, le temps de préparer un plan de relance et une proposition aux créanciers.

Quelque 220 travailleurs montréalais sont menacés de perdre leur emploi si aucune entente n'intervient.

AIR CANADA

C'est la grève

TORONTO (PC) — Les pourparlers entre Air Canada et ses 2100 pilotes ont été interrompus tard, hier soir. Selon un représentant de la compagnie, Air Canada a dû interrompre ses services. Au moment de mettre sous presse, il n'y avait pas de moment prévu pour une reprise des négociations.

C'est la première fois dans l'histoire de la compagnie que ses pilotes se mettent en grève. Les négociations entre Air Canada et ses pilotes se sont poursuivies hier dans un hôtel du centre-ville de Toronto dans l'espoir d'éviter cet arrêt de travail, dont l'Association des pilotes avait fixé l'échéance à minuit.

Selon un porte-parole des pilotes, c'est uniquement sur la question salariale que les pourparlers ont échoué. Air Canada offrait neuf pour cent sur deux ans et les pilotes réclamaient 12 pour cent.

La compagnie a conclu des ententes avec 15 autres transporteurs aériens du monde entier, ainsi qu'avec Via Rail, afin de leur confier ses passagers en cas de grève.

Nombre de transporteurs aériens concurrents disposaient cependant de très peu de places, plusieurs réservations ayant été faites pour des voyages de fin d'été. Air Canada transporte quotidiennement quelque 60 000 passagers.

Les pilotes de United Airlines, une filiale d'Air Canada dans l'Illinois, auraient refusé de transporter des passagers touchés par la grève.

Les pilotes d'Air Canada, qui sont sans contrat depuis le 1er avril, ont voté à 97 % en faveur de la grève, en juillet. Leur salaire annuel varie de 32 000 \$ à 200 000 \$, et un pilote gagne en moyenne 100 000 \$ par année. L'association soutient que ses membres gagnent 30 à 50 % de moins que les pilotes américains et européens.

CONTEMPORAINE

la maison
simons
PLACE STE FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

STON
CUIR NOIR

automne!
inte des
cuir noir
robuste
ston plus
s, à
avec tout.
Foy,
la Capitale.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

GOUVERNEUR
HÔTEL
PLACE DUPUIS MONTREAL
Pour les affaires, les vacances,
ou pour une escapade de fin de semaine!
« Mon hôtel à Montréal »
1 888 910-1111

SAUVETAGE DU CHANTIER DAVIE

74 M\$ en subventions en 10 ans

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — Le président du syndicat des travailleurs des Industries Davie, Richard Gauvin, s'inscrit en faux contre l'affirmation voulant que le chantier naval ait bénéficié des largesses gouvernementales au cours des dernières années.

« Dire que le chantier a reçu des centaines de millions de subventions, c'est un mythe. L'entreprise a eu beaucoup de contrats pour des navires de guerre, c'est vrai. Mais des contrats, ce ne sont pas des subventions », a-t-il plaidé.

Selon un relevé effectué par le syndicat, l'entreprise a reçu une aide financière directe totalisant 74 millions \$ des deux gouvernements au cours des dix dernières années. Une subvention de 38 millions \$ a été versée par le fédéral à la fin des années 80. Pour sa part, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société générale de financement, a accordé une somme de 36 millions \$ lors de la vente de l'entreprise à Dominion Bridge.

Durant la même période, les contrats exécutés pour les deux paliers de gouvernement dépassent 1,4 milliard \$. Ainsi, le chantier a construit le traversier *Smallowood* (130 millions \$), le *Caribou* (130 millions \$), trois frégates pour la marine canadienne (663 millions \$), un traversier pour la Société

Les contrats ont généré 700 M\$ en salaires

des traversiers du Québec (67 millions \$). D'autres travaux dans le cadre du programme de reconversion de navires de guerre (programme Trump) ont coûté au fédéral 348 millions \$. À cela, il faut ajouter une somme de 100 millions \$ pour des travaux de réparations navales.

« Si ces contrats n'avaient pas été exécutés à Lévis, ils auraient été faits ailleurs au Canada ou à l'étranger. Et nous aurions perdu les retombées économiques de l'argent des gouvernements qui vient de nos impôts », a-t-il soutenu.

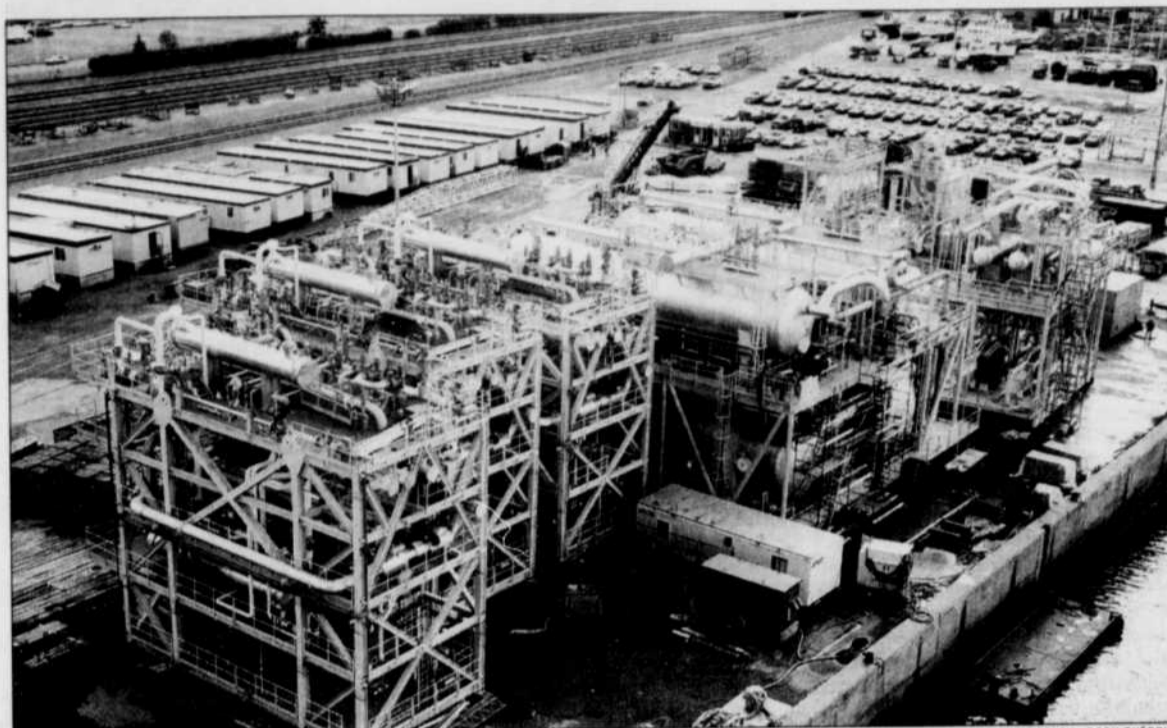
D'après M. Gauvin, l'ensemble de ces contrats a généré 700 millions \$ en salaires. Québec et Ottawa ont récupéré au moins 280 millions \$ en impôts sur les salaires. « Il y a eu d'autres retombées avec l'achat de matériel et de services. On pourrait aussi ajouter les sommes économisées à l'assurance-emploi et à l'aide sociale », a-t-il ajouté.

Pour l'heure, tant Ottawa que Québec rejettent la possibilité d'injecter directement des fonds dans le chantier naval ou la Dominion Bridge. Le gouvernement québécois est prêt à cautionner un prêt bancaire de 250 millions \$ afin que les travaux sur les plates-formes se poursuivent. Toutefois, il exige des garanties qu'il y ait un acheteur qui s'engage à prendre possession des plates-formes.

Du côté du fédéral, le ministre Gilbert Normand a indiqué que le financement des travaux sur les plates-formes est à toutes fins utiles réglé. « À la fin de juillet, nous avions finalement obtenu les garanties suffisantes pour financer sur une base d'affaires ces travaux. La décision de la Dominion Bridge de se placer sous la protection de la loi sur la faillite au mois d'août a tout bouleversé. Cette décision nous a très surpris », a affirmé le ministre.

Porte close à Ottawa

C hose certaine, Industries Davie se butera à une porte close si elle frappe à Ottawa afin d'obtenir une quelconque aide financière dans l'espoir de se tirer de sa mauvaise posture. Un porte-parole du ministre fédéral de l'Industrie a indiqué hier qu'il n'existe aucun programme pour venir en aide à une entreprise privée ayant des problèmes de liquidité. En outre, les subventions directes versées aux entreprises sont de plus en plus rares à la suite des sévères compressions budgétaires qu'a décrétées le ministre des Finances dans sa lutte contre le déficit au cours des dernières années. Et même si des surplus budgétaires pointent à l'horizon, le gouvernement Chrétien a bien d'autres priorités sur la table, en particulier le financement des soins de santé. J.-D.B.



Vu du haut de la plate-forme, le reste du chantier au bassin Louise a l'air minuscule.

Verreault intéressée

La femme d'affaires pourrait revoir son projet si elle reçoit une offre

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ LES MÉCHINS — Denise Verreault semble toujours intéressée à acquérir Industries Davie. Elle pourrait même revoir son projet si elle reçoit une offre en ce sens.

La porte n'est pas fermée. « Il faudrait repartir de zéro et revoir l'ensemble du dossier, soutient, prudente, la présidente du Groupe Maritime Verreault. Mais, jusqu'à présent du moins, je n'ai reçu aucune communication en ce sens du gouvernement du Québec. »

Denise Verreault demeure persuadée qu'il « existe encore un potentiel de réussite pour le chantier Davie. Toutefois, Dominion Bridge est une entreprise privée et je ne sais pas vraiment ce qui s'y passe. Comme bien d'autres, je suis le dossier dans les médias. »

À l'automne 1997, M^{me} Verreault avait indiqué qu'elle tournerait la page sur ce projet pour se consacrer à son entrepri-

se. Toutefois, les récents déboires du chantier lévisien, qu'elle qualifie de « malheureux », semblent avoir ravivé son intérêt. Au surplus, son plan de relance, rejeté par Québec, prévoyait, entre autres, la construction de trois navires pour le compte d'Énerchem, une société dont elle est actionnaire.

Depuis sa tentative d'acquisition de chantier Davie, les préoccupations quotidiennes de Denise Verreault portent sur le développement du chantier de Les Méchins. « Nous avons fait bien du chemin depuis le dépôt de notre proposition (en 1995). Le projet d'agrandissement de cale sèche est presque complété (elle passe de 161 à 244 mètres) et nous construirons bientôt un nouvel atelier. »

Le plan de modernisation doit être complété au printemps 1999. Plus de 17 millions \$ auront alors été investis. L'agrandissement de la cale sèche, débuté cet hiver et financé par Québec, a déjà permis au chantier de recevoir le plus gros navire de son histoire, l'*Atlantic Erie*.

Le Groupe Verreault procure du travail à plus de 600 personnes dont près de 300 au chantier naval de Les Méchins, fondé en 1958. Il exploite aussi une entreprise de dragage.



Il est essentiel de faire la lumière sur ce qui s'est passé avec cette plate-forme de forage, fait valoir Mario Dumont.

L'opposition fustige le gouvernement

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec doit faire la lumière sur les déboires du chantier Davie avant de réinvestir le moindre denier public dans le chantier maritime, affirment les partis d'opposition à l'Assemblée nationale.

Pour le chef de l'ADQ, Mario Dumont, qui est monté au créneau le premier, hier, seule une enquête du vérificateur général révélera au grand jour les zones d'ombre du dossier.

Parmi les coins devant être éclairés, les libéraux suggèrent entre autres de braquer les projecteurs sur deux anciens collègues du ministre des Finances Bernard Landry: Yves Duhaime et Rodrigue Biron. Ils rappellent qu'ils ont été ou sont impliqués dans l'histoire récente de la Davie ou de la Dominion Bridge.

Mario Dumont et le député libéral de Kamouraska-Témiscouata, Claude Béchard, ont fait part de leurs commentaires quelques heures avant que les détails du plan de sauvetage soient dévoilés.

« Avant qu'on remette un sou là-dedans, il sera essentiel qu'on fasse la lu-

mière sur ce qui s'est passé », a fait valoir Mario Dumont avant de suggérer que le vérificateur général s'attelle à la tâche.

« Où est allé notre argent? Où sont rendus les millions qu'on a investis là-dedans? Et quand je dis faire la lumière, ça inclut les honoraires professionnels (...). On doit ça aux travailleurs de la Davie qui vivent dans l'incertitude depuis si longtemps. »

Faisant allusion à la fermeture de Hyundai à Bromont, Mario Dumont a dit en avoir assez des situations de « bars ouverts ». « Comme contribuable, je commence à être écéuré — et je pense que je ne suis pas le seul — de voir des compagnies qui partent avec l'argent pendant qu'on perd les emplois pour une couple d'années. »

« Je comprends bien qu'il y a des jobs en cause. Et je l'ai dit: nous avons le droit d'être inquiets pour ces emplois-là. Mais en même temps, le gouvernement est le gardien des fonds publics. »

Le libéral Claude Béchard partage l'avis du chef adéquat: « Avant toute intervention, j'aimerais savoir quelle est la santé réelle de la MIL Davie et des nombreuses filiales de Dominion Bridge », disait-il en après-midi.

Pas besoin du vérificateur général pour ça, a-t-il cependant insisté de son côté. « Bernard Landry, s'il est un peu franc, devrait nous dire ce qui s'est passé. Je ne peux pas croire qu'il ne le sait pas. Qu'il dise à quoi a servi l'argent (...) et qu'il nous dise ensuite les interventions qui seront faites. »

« Mais il semble que ce ne soit même pas lui qui fait cette analyse, c'est le cabinet de Rodrigue Biron. C'est un peu inquiétant », a laissé tomber le député libéral avant de mentionner le nom d'Yves Duhaime.

Yves Duhaime qui a obtenu un « farineux contrat pour faire cette transaction » — celle par laquelle le gouvernement a cédé la MIL à Dominion Bridge pour 1 \$ il y a deux ans, a-t-il dénoncé. À l'époque, Yves Duhaime avait refusé de révéler les honoraires qu'il avait touchés.

Claude Béchard rappelle qu'Yves Duhaime et Rodrigue Biron ont été ministres sous des gouvernements du Parti québécois et d'ardents souverainistes. Rodrigue Biron dirige actuellement la firme Rodrigue Biron et associés, qui est chargée de tenter de redresser la situation financière de Dominion Bridge Cnp.

Corriveau recevra 35 000 \$ plutôt que 2 M\$

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les ex-policiers John Tardif et Jean-René Latulippe sont condamnés à verser conjointement la somme de 35 000 \$ à Richard Corriveau. Par contre, la requête de ce dernier contre l'homme d'affaires Léonard Speer est rejetée.

C'est l'essence du jugement que vient de rendre le juge Ivan Godin, de la cour supérieure. Au départ, l'avocat radié provisoirement du Barreau réclamait 2 millions \$ aux trois hommes, leur reprochant d'avoir transmis à différents médias une information qu'ils savaient fautive et ce, dans le seul but de lui causer des dommages.

L'information en question consistait en des déclarations faites par Tardif et Latulippe à la Sûreté du Québec. Il y était question d'un présumé complot de Corriveau pour assassiner Tardif et Speer. Certains médias y avaient donné suite, en novembre 1996, et avaient diffusé l'information.

Les deux ex-policiers relataient que Corriveau aurait offert 50 000 \$ à Latulippe pour faire exécuter les deux assassinats. Bien qu'il dit avoir douté de la véracité des propos de Latulippe, Tardif a distribué généreusement les déclarations aux médias, constate le juge Godin: « Il a agi dans un esprit de vengeance et de malice pour discréditer le requérant (Corriveau) et ternir sa réputation. »

Dans sa réclamation, Corriveau prétendait avoir subi des conséquences dévastatrices et préjudiciables à la suite de la publication des informations diffusées par les deux ex-policiers. Au moment de ces événements, constate toutefois le juge Godin, Corriveau était déjà radié provisoirement du Barreau pour avoir omis de déposer dans un compte en fidéicommiss une traite bancaire de 370 000 \$ émise à son ordre en fiducie pour une succession, et pour s'être approprié cette somme sans droit.

De plus, cette radiation provisoire avait déjà fait l'objet d'une large diffusion dans les médias. Il en était aussi de même d'une pétition de faillite déposée contre lui.

Il n'en demeure pas moins, note le juge Godin, que les gestes de Tardif et Latulippe ont terni davantage la réputation de Corriveau. C'est pourquoi le juge condamne d'abord Tardif à verser 25 000 \$ à Corriveau. Il ajoute ensuite un montant de 10 000 \$ à titre de dommages exemplaires.

« Il est manifeste que l'intimé Tardif était animé d'un esprit malicieux et ignoble », écrit le magistrat. Il est imbu d'un esprit de vengeance insatiable et d'une volonté bien arrêtée de nuire au requérant et de lui causer préjudice.

Le comportement malicieux de l'intimé Tardif doit être sanctionné pour le dissuader de violer de nouveau les droits du requérant et de tous les autres citoyens de la société. »

Le juge Godin se montre beaucoup plus succinct au sujet de Latulippe et de Speer. Le premier, conclut-il, a contribué à avilir la réputation de Corriveau et il est donc condamné à verser les 35 000 \$ conjointement avec Tardif.

Quant à Speer, le tribunal ne peut conclure qu'il a personnellement participé à la médiatisation de l'information. Seul John Tardif le relie à la décision de la médiatiser mais aucune preuve pertinente ne supporte le témoignage de l'ex-policier, constate le juge Godin: « C'est Tardif qui a planifié et organisé la médiatisation de l'information. »

En conséquence, le magistrat rejette le recours contre l'homme d'affaires de Sillery, avec dépens contre Corriveau.



Richard Corriveau

RÉFÉRENDUM SUR QUÉBEC 2010 44 municipalités de la région veulent en être

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — À un mois de la tenue d'un référendum sur Québec 2010, 44 municipalités de la région ont signalé leur volonté d'adhérer au processus de consultation, et seulement sept conseils municipaux hésitent encore à rejoindre les rangs.

L'Ancienne-Lorette, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Saint-Nicolas, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Augustin-de-Desmaures et les villes de Québec et Sillery ont déjà adopté des résolutions leur permettant de participer au processus, qui aura lieu du 30 septembre au 3 octobre.

Près d'une quarantaine d'autres municipalités se sont aussi montrées intéressées à se joindre à la consultation populaire, mais devront se prononcer à ce sujet lors de la prochaine réunion de leur conseil municipal, lundi.

Si les élus de toutes ces municipalités donnent leur aval au projet, près de 522 000 personnes pourront donc se rendre dans quelque 80 bureaux de votes afin d'exprimer leur opinion sur la pertinence de tenir les Jeux olympiques de 2010 à Québec.

Lac-Saint-Joseph, Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Rédempteur, Château-Richer, Cap-Tourmente et la réserve indienne Wendake n'ont toutefois pas encore manifesté leur intention d'adhérer au processus.

Les municipalités ont jusqu'au 10 septembre pour faire connaître leur décision au coordonnateur général du référendum, Pierre-F. Côté. Mais ce dernier a indiqué hier, lors d'une conférence de presse, qu'il allait se montrer flexible envers les municipalités qui ne pourront pas réunir leur conseil d'ici cette date.

Selon M. Côté, les organisateurs du référendum ne se sont pas fixé d'objectif relativement au taux de participation des citoyens. « Mais nous sommes prêts à faire face à n'importe quelle situation », a-t-il assuré.

Les résidents de Québec pourront exprimer leur opinion en se présentant à l'un des sept bureaux de votes de la Ville, entre midi et 20 h. La plupart des municipalités de plus de 10 000 habitants bénéficieront en outre d'un système de sécurité leur permettant d'identifier les personnes qui pourraient vouloir voter plusieurs fois.

Par ailleurs, les organisateurs du référendum ont créé un site Internet (www.referendum2010.com) qui permettra aux citoyens de tout savoir sur la consultation populaire. Ce site, développé en partenariat avec LE SOLEIL, donnera accès à une foule d'informations générales, ainsi qu'à une boîte à suggestions destinée au comité de candidature de Québec 2010.

Les citoyens qui désirent obtenir un service plus personnalisé pourront aussi composer le 691-7777 afin de parler avec un préposé.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

BELLECHASSE

Capotage mortel sur la 20

Vers minuit la nuit dernière, Lise Côté, âgée de 37 ans, de Rivière-du-Loup, a succombé à une perte de contrôle de la voiture qu'elle conduisait sur l'autoroute 20 est, à la hauteur de Beaumont. Sa voiture a foncé à bonne vitesse vers le

terre-plein central, puis a capoté. La conductrice a été éjectée de la voiture. Un prélèvement sanguin a été demandé par les policiers pour éclaircir les circonstances de cet accident, le premier de deux à survenir durant la nuit d'hier sur la rive sud de Québec. C.S.

LAURIERVILLE

Un «patenteux» en cour criminelle

Accusé d'avoir fabriqué deux bombes artisanales, Serge Fournier, de Laurierville, devra se présenter en cour le 18 septembre. Selon l'agent Normand Fréchette, de la SQ, Fournier n'est pas un criminel mais un «patenteux». Il voulait faire exploser une vieille voiture dans une sablière avec ces engins, juste pour voir. Il aurait parlé de son projet à quelques personnes, d'où la plainte aux policiers. Ceux-ci se sont rendus chez Fournier pour y découvrir deux bombes faites de tube de métal et de poudre

explosive. Selon la SQ de Plessisville, les deux «pipe bombs» auraient pu blesser ou tuer quelqu'un en explosant. La plus grosse des deux était assez puissante pour endommager gravement une résidence. Les bombes ont été saisies par la police, qui les a fait éclater dans une sablière de la région, vu le danger de les transporter. Fournier a demandé à être présent, ce qui lui a évidemment été refusé. Le quadragénaire risque une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement pour son amour des explosifs. I.B.

ST-ALBERT-DE-WARWICK

Sursis pour la famille aux chiens

Coupables d'avoir gardé, à leur résidence de Saint-Albert, 150 chiens alors qu'il leur était interdit d'en posséder plus de trois, Adrien Raymond, son fils Marcel et sa fille Germaine s'en tirent avec un sursis de sentence. Leur avocat a fait valoir que les Raymond avaient subi un emprisonnement préventif de trois semaines. Il a souligné le fait que Marcel et Germaine Raymond n'avaient pas un comportement antisocial, qu'ils n'étaient pas un danger pour la société et n'avaient pas non plus conscience qu'ils faisaient quelque chose de mal en accueillant chez eux tous ces chiens. Adrien Raymond, lui, devra sous peu revenir devant la chambre civile de la cour du Québec. Le propriétaire du terrain où il avait installé ses roulottes insalubres demande son expropriation, et autre entreprise le poursuit pour non-paiement de 5000\$, dette qui aurait été contractée pour l'achat de moulée pour chiens. I.B.

AUGMENTEZ VOS VENTES

FIDÉLISEZ VOTRE CLIENTÈLE

Faites comme 70 000 personnes depuis 26 ans

Séminaires

La vente stratégique^{MD}

Instructeur Roger St-Hilaire

Vous apprendrez comment :

- Conclure vos ventes
- Répondre aux objections
- Justifier vos prix
- Argumenter avec aplomb
- Communiquer plus efficacement
- Développer votre clientèle
- Fidéliser votre clientèle
- Augmenter votre motivation

Québec 24 et 25 août / Hull-Ottawa 28 et 29 sept.

Relation avec la clientèle

Instructeur Simon St-Hilaire

Vous apprendrez comment :

- Communiquer
- Conclure des ententes
- Fidéliser votre clientèle
- Améliorer votre image
- Traiter les plaintes avec tact
- Surmonter les réticences de vos clients
- Maîtriser l'usage du téléphone
- Favoriser le développement des affaires

Québec 16 septembre / Montréal 2 septembre / Hull-Ottawa 5 octobre

Informez-vous sur nos séminaires de gestion de vente, nos conférences et nos séminaires privés

Inscrivez-vous dès maintenant

Tél. : 1 800 463-7246 / (418) 626-7498 Téléc. : (418) 626-6264

Internet : www.roger-st-hilaire.com

Cours de vente Formateur agréé
Roger St-Hilaire La SQDM

QUÉBEC

Pas de prison pour l'émeutier

Un émeutier de la Saint-Jean 1997 à Québec, Benjamin Lemay, âgé de 19 ans, a été condamné à une peine de six mois qu'il purgera dans la collectivité. Le jeune homme de Sainte-Marthe-du-Cap se trouvera ensuite en probation durant un an. R.H.

L'ÉVÉNEMENT CADILLAC

La famille royale à prix démocratique

1,9%
en location**

299\$/mois*
location 36 mois



CATERA 1998 (A)

- boîte automatique avec modes d'opération normal, sport et hiver
- puissant moteur V6 de 3 litres
- système antiblocage et traction asservie Bosch ASR5
- sièges chauffants en cuir (avant et arrière)

549\$/mois*
location 36 mois



DEVILLE 1998 (B)

- sacs gonflables latéraux et frontaux (de nouvelle génération)
- moteur V8 Northstar de 4,6 litres et traction asservie intégrale
- climatisation à deux zones à commande électronique
- sièges chauffants en cuir (avant)

629\$/mois*
location 36 mois



nouvelle SEVILLE STS 1998 (C)

- sièges chauffants en cuir (avant et arrière)
- moteur V8 Northstar de 4,6 litres haute performance
- suspension StabiliTrak
- boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée à commande électronique

- Aucuns frais d'entretien régulier pendant 4 ans ou 80 000 km
- Aucun dépôt de sécurité • Transport et préparation inclus à la location

* Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs en stock 1998 comprenant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de A : 7 131 \$, B : 7 013 \$, C : 7 691 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Première mensualité exigée à la livraison. Aucun dépôt de sécurité sur approbation de GMAC. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 12 c et de km après 60 000 km.

** Taux de location de 1,9 % jusqu'à 36 mois applicable sur la Catera seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



CADILLAC

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

La poursuite de Quessy rejetée

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

QUÉBEC — Poursuivis sous prétexte de conflit d'intérêts par leur collègue Patrick Quessy, quatre conseillers municipaux de Saint-Jean-Christophe viennent d'être absolument blanchis par la cour supérieure.

Le juge Jacques Babin a effectivement balayé les prétentions de M. Quessy qui estimait que les conseillers Raymond Plante, Guy Morin, Danielle Roy-Mariniell et Michel Patry avaient péché, début juin 1995, en votant une résolution pour l'embauche de moniteurs de terrains de jeux parmi lesquels se retrouvaient leurs enfants.

Dans son jugement de 32 pages ponctué d'une abondante jurisprudence, le juge Babin statue en noir sur blanc que les quatre conseillers n'ont pas contrevenu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Faisant le tour des articles de la loi invoqués par le conseiller Quessy, le président du tribunal note entre autres que « les défendeurs (les 4 conseillers) n'avaient aucun intérêt pécuniaire en particulier dans l'embauche de leurs enfants ».

« La preuve telle que soumise par le demandeur (M. Quessy) n'a pas démontré qu'ils ont retiré quelque argent ou autre intérêt pécuniaire de cette situation. La preuve a plutôt démontré que chacun des enfants en cause a conservé pour lui les sommes d'argent gagnées durant l'été 1995, qu'incidemment n'étaient pas une fortune, à peine 1000 \$ à 1200 \$. C'étaient des enfants presque majeurs (17 ans), qui avaient des dépenses personnelles à encourir et ils l'ont fait, du moins en partie, avec le petit peu qu'ils ont pu gagner à l'été 1995 », constate le juge Babin.

PAS D'INGÉRENCE

Plus loin, le président du tribunal note aussi que les quatre conseillers « n'ont fait absolument aucune démarche, si on fait exception de l'adoption de la résolution en cause, visant à favoriser l'embauche de leurs enfants ». « La preuve a définitivement démontré que jamais aucun des défendeurs ne s'est immiscé dans le travail du comité de sélection et de recommandations des moniteurs à l'été 1995 », ajoute le juge en soulignant que le processus de sélection des moniteurs en vigueur à Saint-Jean-Christophe lui est apparu tout à fait objectif et d'aucune façon empreint de favoritisme.

« Et de toute façon, la preuve a démontré que les enfants des défendeurs s'étaient dûment classés parmi ceux qui avaient à être retenus, sans qu'ils aient à bénéficier de quelque avantage que ce soit », a repris le juge Babin.

Constatation du tribunal d'un autre niveau en outre, c'est que « la Cour suprême du Canada a reconnu comme étant illégale une politique d'embauche qui empêche les membres de la famille immédiate de conseillers municipaux d'être embauchés par une ville ».

Le juge Babin a rejeté la poursuite de M. Quessy avec dépens.

INCENDIE À LA BELLE ÉPOQUE

Le caléchier réclame 1,5 M \$

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — À la suite de l'incendie survenu en juillet 1997 aux écuries La Belle Époque, le propriétaire, André Beauvage, et ses assureurs intentent une poursuite de 1,5 million \$ contre Transport Matte, le fournisseur de litière de l'entreprise de calèches.

Les compagnies Général accident, Axa assurances et Promutuel Lévisienne-Orléans avaient alors versé quelque 424 000 \$ à M. Beauvage, montant qu'elles réclament maintenant à Transport Matte, l'entreprise de Donnacona qu'elles tiennent responsable du sinistre. Quant au propriétaire de calèches, il estime sa perte additionnelle à plus de 1 million \$, dont 850 000 \$ en calèches, pièces de collection, équipement de bureau et ameublement.

Dans leur déclaration déposée en cour supérieure, M. Beauvage et ses assureurs indiquent que, le jour de l'incendie, l'employé de Transport Matte en était à sa première livraison à la Belle Époque. Il est allégué que l'homme a fait défaut de s'assurer que sa manœuvre de déchargement soit effectuée de façon sûre.

À l'appui de cet argument, les demandeurs mentionnent plusieurs points techniques. Par exemple, l'employé du fournisseur de litière n'aurait pas mis le camion « à la masse » et il aurait utilisé des objets métalliques pour pousser vers la soufflerie des débris pouvant provoquer des étincelles.



L'incendie de juillet 1997.

En fait, l'entreprise visée aurait « tout fait » pour provoquer l'incendie, allègue-t-on. Ainsi, son camion était muni d'une soufflerie comportant une turbine et un boîtier en acier qui n'étaient pas dotés d'une grille ou d'un séparateur magnétique. Ceci n'était donc pas de nature à empêcher le passage de corps étrangers dans les tuyaux de la soufflerie.

À la suite du sinistre, on aurait d'ailleurs trouvé de nombreuses pierres et roches dans la benne du camion. Tous ces éléments, selon les assureurs et M. Beauvage, étaient susceptibles de provoquer des étincelles et, donc, l'ignition de matériaux combustibles.

Automobiliste acquitté
Motoneige heurtée par un conducteur ivre

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un automobiliste en état d'ébriété qui a heurté une motoneige, blessant sa passagère, en mars 1997, a été acquitté hier de conduite dangereuse causant des lésions corporelles. Le juge André Cartier a conclu que l'accusé ne pouvait absolument pas voir arriver la motoneige, compte tenu de la disposition des lieux.

Comme l'alcootest a révélé que Michel Trachy, un citoyen de 32 ans de Val-Alain, avait un taux d'alcoolémie de 0,12 au moment de l'accident, en mars 1997, à Villeroy, le magistrat l'a toutefois reconnu coupable de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool. Puisque l'accusé avait déjà été condamné pour la même infraction en 1984, il s'est vu imposer une amende de 400 \$ et une interdiction de conduire durant trois mois.

EN ROUTE VERS PLESSISVILLE

La longue preuve faite au procès a révélé que trois couples de motoneigistes étaient en route vers Plessisville, cette nuit-là. À un certain moment, ils devaient emprunter la route pour regagner le sentier réservé aux motoneigistes.

Toutefois, a noté le juge Cartier, ils ont continué à circuler en bordure de la voie publique, à gauche sur l'accotement. À une intersection, les deux premières motoneiges sont passées, mais la troisième a été heurtée par la camionnette conduite par Trachy. La passagère de la motoneige a alors été blessée à la jambe.

Les témoignages ont révélé que Trachy sortait du restaurant avec sa conjointe ainsi qu'avec des amis voyageant à bord d'un véhicule qui le suivait. Il a fait son arrêt obligatoire mais, lorsqu'il s'est ensuite avancé, la motoneige a surgi et il l'a heurtée à très faible vitesse.

Le juge Cartier a insisté sur le fait que les motoneigistes longeaient un très haut banc de neige, jusqu'à l'intersection, de sorte que Trachy n'a absolument pas pu voir la motoneige avant qu'elle se trouve juste devant lui. Pour la voir, il aurait fallu qu'il descende de son véhicule, a renchérit le magistrat. L'accusé a bien aperçu les deux autres motoneiges mais il ignorait qu'il y en avait une troisième.

18 ans et



« Donnez du sang »

Info-Collecte
(418) 650-7230
1 800 761-6610

POLARITE

Depuis 1981, nous offrons de la formation:

- professionnelle
- pour tous



Michelle Guay

Centre québécois de formation en santé intégrale
418-681-7457

CROYEZ-VOUS SOUFFRIR D'OSTÉOPOROSE?

Présentez-vous une diminution de votre taille, des fractures, des douleurs? Êtes-vous une femme âgée de 45 à 80 ans? Vous n'avez pas pris d'hormones depuis au moins 3 mois?

VOUS POURRIEZ PARTICIPER À UN PROJET DE RECHERCHE SUR L'OSTÉOPOROSE

Si vous répondez aux critères d'admission, le suivi sera assuré par une équipe de recherche expérimentée dans le domaine de l'ostéoporose. Durant toute la durée de l'étude, vous recevrez gratuitement la médication sous forme d'injection 1 fois aux 3 mois ou le placebo (substance inactives: 1 chance sur 6) de même que des suppléments de calcium. Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche clinique du CHUQ, Pavillon CHUL.

Communiquez avec: Évelyne Lejeune, inf.
Pour le Dr Jacques Brown
CHUQ, Pavillon CHUL
Tél.: (418) 654-2266
(lundi au vendredi de 9h à 17h)

AILES
LES AILES DE LA MODE
HOMME

MODE DE L'HEURE

Cessez de chercher de midi à quatorze heures!
Pour une rentrée remarquée optez pour la collection Polo Jeans Company.

Pour faire un malheur à toute heure, choisissez les montres Swatch et économisez

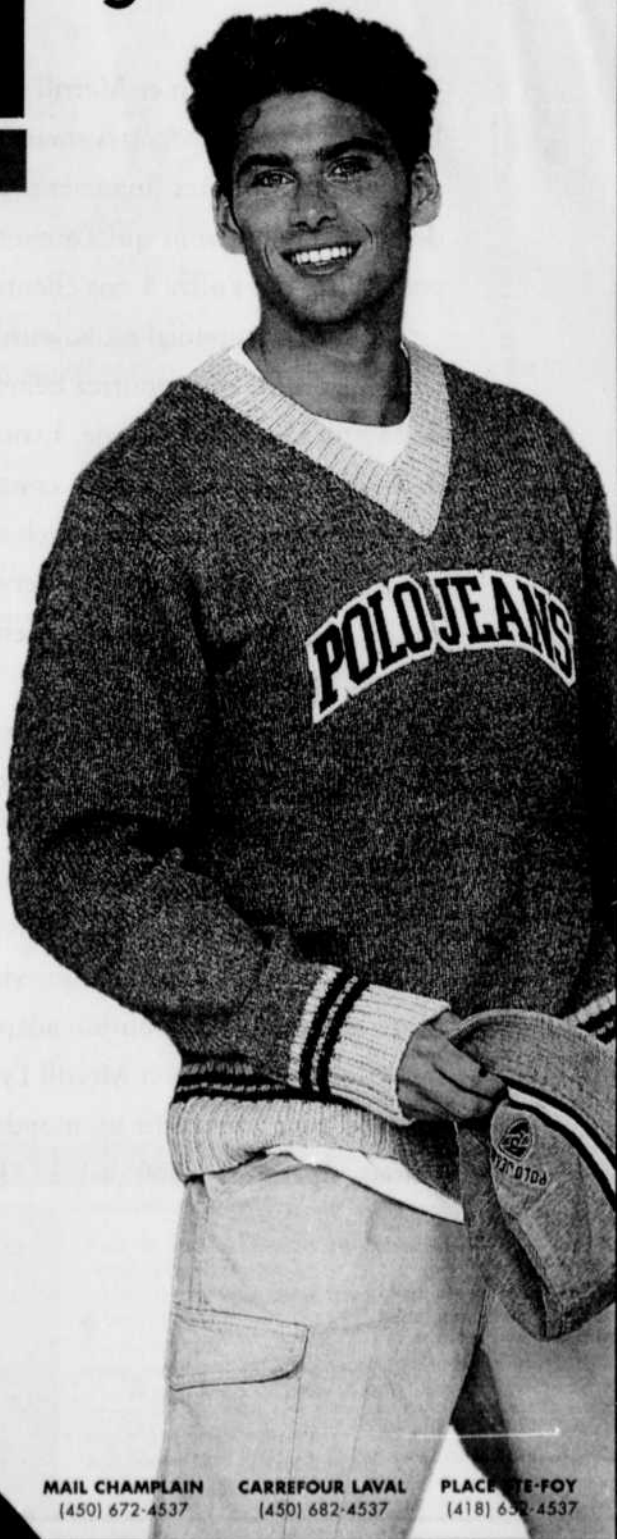
25%



Des collections renommées

Vous retrouverez aux Ailes les plus grands noms pour une garde-robe dernière: Tommy Hilfiger, Nautica, Timberland, Greg Norman et plusieurs autres.

Je me fais plaisir



MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE DE FOY (418) 652-4537

NOUVELLE ADRESSE

OPTOMÉTRIE ET VISION SOUS-NORMALE

Si vos meilleures lunettes ne vous permettent pas de lire de petits caractères, peut-être auriez-vous avantage à utiliser une loupe, une aide microscopique ou télémicroscopique.

Pour un examen visuel complet, pour un examen en vision sous-normale, pour la lunetterie ou verres de contact:

Lise Albert
3675, du Campanile,
Ste-Foy,
656-1711

* Diplômée en vision sous-normale du PHILADELPHIA EYE INSTITUTE.



GRANDE VENTE D'INVENTAIRE

Plus de 150 véhicules neufs 97-98-99 en inventaire dont:

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| 4 Transporteur 1997 | 4 Cabriolet 1998 |
| 8 Jetta TD 1997 | 4 Passat 1998 |
| 1 campeur Winnebago 1997 | 7 Golf Wolfsburg 1998 |
| 6 Golf 1998 | 12 Jetta Wolfsburg 1998 |
| | 13 Jetta TDI 1998 |

Ainsi que plusieurs Golf, Jetta et Passat 1999 en inventaire



RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE CARTE PRIVILEGE* GRATUITE

à l'achat ou la location d'un véhicule neuf Volkswagen 97/98/99

(vidange d'huile et changement de filtre gratuitement à vie)



Êtes-vous fait pour VOLKSWAGEN?

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE MÉCANIQUE
Lundi au Jeudi 8h à 21h
Vendredi 8h à 17h



Rinfret Auto inc.

5355, boul. de la Rive-Sud, Lévis • 833-2133

JE SUIS UNIQUE





**Le sens des valeurs « Blue Chip »,
la valeur d'une expertise mondiale,
une fusion de grandes valeurs.**

Midland Walwyn et Merrill Lynch ont combiné leurs forces. L'une des plus importantes sociétés de placement au pays et l'une des plus grandes sociétés financières au monde ont fusionné. Ce sont de nouveaux horizons qui s'ouvrent à nous et un nouveau monde de possibilités qui s'offre à nos clients.

Le marché mondial est aujourd'hui plus complexe que jamais. En tant que client, vous pourrez bénéficier des ressources internationales de Merrill Lynch qui déploie, à votre service, plus de 60 000 personnes dans 45 pays répartis sur six continents.

Vous aurez accès aux recherches inégalées en matière de placement, aux produits innovateurs, aux services et à la technologie qui ont fait de Merrill Lynch l'un des chefs de file dans le domaine des services financiers.

Les particuliers auront toujours accès à l'expertise incomparable de leur conseiller financier. Celui-ci les aidera à préparer une stratégie financière à long terme, en tenant compte de leurs besoins et de leurs objectifs, et fera évoluer cette stratégie en fonction de la conjoncture.

Nos entreprises clientes, quant à elles, pourront toujours bénéficier de notre expertise habituelle que viennent soutenir nos ressources et notre capacité de distribution adaptées à l'échelle de la planète.

Midland Walwyn et Merrill Lynch : une fusion qui vient à point nommé pour vous offrir un monde entier de possibilités. N'hésitez pas à nous appeler au 1 800 361-2773.

DROGUE

Cette fois, c'est la maison qui est gelée... par la police

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

QUÉBEC — La police de Québec a causé toute une première dans la lutte aux petits trafiquants de drogues en obtenant une ordonnance de gel judiciaire pour une maison fraîchement rénovée dans laquelle son propriétaire, Pierre Normandeau, se serait livré à la culture de la marijuana.

L'immeuble, situé au 437, La Salle, dans le quartier Saint-Roch, vaudrait quelque chose comme 75 000 \$, selon la porte-parole de la Ville de Québec, Darie Bertrand. « L'ordonnance place la propriété sous la garde du Conseil du trésor et en interdit la vente ou toute modification d'ici la fin des procédures. Si l'homme est reconnu coupable des accusations portées contre lui, on en demandera alors la confiscation pour ensuite procéder à sa vente. »

Selon cette dernière, le message est dorénavant clair : « Les gens qui ont le goût de faire rapidement de l'argent et qui pensent le faire en se livrant au commerce de la drogue vont devoir s'ouvrir les yeux. Ils ne la trouveront pas drôle quand leur maison va être saisie. »

Informés de l'existence d'une planta-



La maison de la rue La Salle visée par l'ordonnance.

tion de cannabis à l'intérieur de cette maison, les policiers de l'escouade RAM sont passés à l'action dans l'après-midi du 21 août. Ils ont d'abord arrêté un complice de Normandeau, Gilles Nolet, 44 ans, à proximité de l'immeuble. L'homme avait sur lui 6,7 grammes de cannabis et 500 \$ en argent. « T'as découvert le jackpot », a alors lancé Nolet à un policier.

Chez Normandeau, la rafle a été intéressante : 619 plants de marijuana, 436 grammes de cannabis et 176 grammes de résine de cannabis, le tout d'une va-

leur de 20 000 \$, des agendas, des listes de ventes et des ouvrages traitant de cette culture. « L'ordonnance de gel ne lui interdit pas de se rendre dans sa maison », précise la policière. « Mais il ne peut pas hypothéquer l'immeuble. »

Le procédé utilisé par la police de la Ville de Québec diffère de celui utilisé par la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada dans le gel des bunkers des Hell's Angels et des Rock Machine bien, que pratiquement, les conséquences sont les mêmes.

Le billard du 195, 3^e Avenue déserté par les Rock

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Les gestionnaires du billard du 195, 3^e Avenue, n'ont pas attendu que la Ville de Québec impose une fermeture temporaire de leur établissement tel que l'a recommandé la police. Sans tambour ni trompette, ils ont vidé le local qu'ils occupaient depuis quelques mois et se sont évaporés dans la nature.

Des pancartes « à louer » figurent depuis quelques jours dans les vitrines du local. La semaine dernière, la police avait indiqué avoir soumis une recommandation au conseil exécutif de la Ville pour fermer l'établissement pendant une période de 90 jours, en vertu de l'article 348 de la loi 125 sur les cités et villes, en vigueur depuis juin 1997.

Depuis l'ouverture en janvier, la police s'est rendue à cet endroit à 12 reprises.

Le 18 août, quatre coups de feu ont été tirés dans la vitrine. Les trous sont toujours visibles.

Le locataire qui gérait le billard est, selon la police, relié au groupe de môtards des Rock Machine. L'endroit servait de point de vente pour les stupéfiants. Le propriétaire de la bâtisse n'a cependant rien à se reprocher dans cette histoire, a indiqué hier la porte-parole de la police, Darie Bertrand.

C'est LE SOLEIL qui a appris aux policiers que l'établissement avait été vidé. M^{me} Bertrand ne pouvait dire ce qu'il adviendra de la résolution. Cette disposition de la loi, qui permet de fermer pendant trois mois un lieu public où est exercée de façon illégale une activité susceptible de mettre en danger la vie ou la santé du public, est du ressort de la Ville. Québec ne l'a encore jamais utilisée, et elle n'a pas encore été vraiment testée en cour.

18 ans et



« Donnez du sang. »

Info-Collecte
(418) 650-7230
1 800 761-6610

AVIS IMPORTANT

COURS DE VENTE JEAN HARBE

20 années de succès et de passion!

- Un cours unique en psychologie de la vente
- Offert partout au Québec
- Cours privé en entreprise (min. 10 participants)

La psychologie de la vente (les groupes sont limités à 21 participants)

Québec: 14 et 15 septembre 1998
5 et 6 octobre 1998

Pour vous inscrire ou vous informer
Tél: 1 888 880-1017 / (418) 828-1017
Site Web: passeportinet.com/jeanharbec



Pour des vendeurs différents
Formateur agréé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité

www.lesoleil.com

INST'ANGLAIS

... le cours qui se distingue!

DÉBUTANT LE 14 septembre

Conversation anglaise
Vocabulaire, grammaire
Activités SOCIALES pour niveau avancé
Privés ou petits groupes

Formation admissible à la Loi 90

- Place Laurier • Carrefour Chauveau
- Carrefour de la Capitale • Donnacona

652-1561 / 872-4755

Aussi disponible: service de traduction

FRANCHISES DISPONIBLES

Afin de consolider son expansion, Mikes® transforme en franchises ses restaurants corporatifs situés à Lévis, Ste-Anne-de-Beaupré et Beaufort Nord, actuellement en opération.

- Occasion exceptionnelle
- Investissement minimal
- Financement disponible
- Excellents emplacements
- Formation complète
- Assistance continue

N'hésitez pas à communiquer avec
Les Entreprises Stélam inc.
Consultants en restauration

Téléphone : (514) 331-3865 Cellulaire : (514) 497-0586



Le plein air déménagement!

Ouverture le jeudi 3 septembre

Venez rencontrer Peter Croft, Pierre Harvey et Serge Angelluci.

La Boutique Taïga déménage dans des locaux trois fois plus grands! Nous avons donc plus de produits, plus de qualité et plus de... spéciaux à vous offrir. Venez en profiter!

Incroyables spéciaux d'ouverture!

- | | | |
|---|--|---|
| Sac à dos North Face «Inyo» 25 litres
Régulier : 54,99 \$
Spécial : 29,99 \$ | Soulier Salomon «Exit II Mid»
Régulier : 119,99 \$
Spécial : 79,99 \$ | Sac de couchage North Face «Cat's Meow»
Régulier : 209,99 \$
Spécial : 129,99 \$ |
|---|--|---|

2500 \$ en prix à gagner!

Découvrez nos nouveaux locaux et courez la chance de gagner l'un des nombreux prix totalisant 2 500 \$.

- 1 tente d'expédition North Face
- 1 manteau technique d'expédition Mountain Hardwear
- 1 sac à dos d'expédition 70 litres Low Alpine
- 1 paire de bottes de randonnée Salomon «tout cuir»
- 50 t-shirts Taïga

Voyez tous les détails en magasin.



1200, avenue de Germain-des-Prés • Sainte-Foy • Téléphone : 658.2742

Jamais n'auront-ils été si bien chaussés!

Pour la RENTRÉE, seul un spécialiste peut vous rassurer sur le choix de chaussures réellement adaptées à vos besoins.

- une chaussure durable
- des professionnels qui vous ajustent les bonnes pointures et les bonnes largeurs
- adaptées au goût des jeunes

À l'intérieur des chaussures Pouliot, les ortels et les articulations ont plus de liberté de mouvement et sont plus confortables.



POULIOT
Là où chaussures et santé vont de pair
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 652-0100

VENTE FINALE

Ouvert LUNDI

Du 2 au 9 septembre



Tous les ROSIERS
Jusqu'à 50%

VIVACES

Pot de 9 cm, pots de 1 litre et 2,5 litres

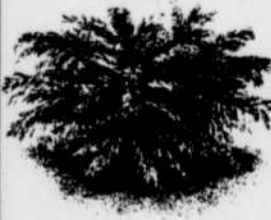


Gros format 6 litres

30% 15%

ARBRES

arbres fruitiers
ARBUSTES, CONIFÈRES



Jusqu'à 50%

VASTE CHOIX DE POTS MALAISIEIS

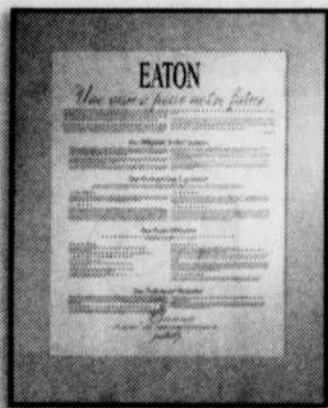
25%



626-4000

BOTANIX

1100, boul. Saint-Joseph Charlesbourg-Ouest (au bou. de Pierre-Bertrand Nord)



Notre mission corporative.



Notre mission corporative.
Revue et corrigée.

D'ici tout apparaît différent. Différentes marques, différents styles. Même l'esprit est différent. Des fringues à la déco, tout respire la mode. Vous verrez, nous ne sommes plus le même bon vieux grand magasin. En fait, vous aurez peut-être du mal à nous reconnaître.



EATON

Les temps changent.

LE QUÉBEC LE CANADA



Le vice-premier ministre a eu droit au supplice de la question, hier.

Landry aux prises avec le syndrome Parizeau

Certains jugent déplacés ses propos sur le vote des communautés ethniques

MONTREAL (PC) — Le ministre des Finances Bernard Landry s'est défendu hier d'avoir tenu des propos déplacés à l'endroit des communautés ethniques du Québec au cours d'une entrevue radiophonique.

« Je sais qu'il y a des gens qui voudraient profiter de ça, faire de l'énerverment, peut-être même essayer de démoniser, mais il faut garder la tête froide », a-t-il déclaré hier matin, à l'issue d'une conférence de presse sur un nouvel investissement dans le domaine du multimédia à Montréal.

C'est au cours d'une entrevue avec l'animateur Paul Arcand, de la station CKAC, lundi matin, que M. Landry a discuté de la majorité qui devrait s'appliquer lors d'un éventuel référendum sur la sécession du Québec.

Il s'est élevé contre la suggestion d'exiger une majorité supérieure à 50% plus un. Il a expliqué que seulement 10% des membres des communautés culturelles avaient voté « oui » lors du dernier référendum. « Si on tient compte de ça, tout le monde sait bien que si l'on met la barre trop haut, c'est comme donner un droit de veto à nos compatriotes, frères et sœurs des communautés culturelles, sur notre projet national, a-t-il déclaré à M. Arcand. Ça ne peut pas se faire. »

Des représentants du Congrès juif canadien, de la Ligue des droits de la personne B'nai Brith et de la Fédération arabe canadienne ont condamné les propos de M. Landry, affirmant qu'ils créaient une division entre les franco-

phones et les communautés culturelles.

CHAREST

Dans une lettre au premier ministre Lucien Bouchard hier, le chef du Parti libéral du Québec Jean Charest a soutenu que ces propos attaquaient l'intégrité de la démocratie. « Les déclarations de M. Landry laissent entendre que le vote de l'un est plus important que le vote de l'autre », a-t-il écrit.

Il s'est inquiété au sujet de l'impact que ces propos pourraient avoir sur la perception du Québec à l'étranger, les comparant à la déclaration de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau sur « l'argent et le vote ethnique » lors du référendum de 1995.

Le ministre Landry a affirmé hier que M. Charest n'avait rien compris. « Toutes les voix sont égales », a-t-il déclaré. Il a ajouté qu'il avait utilisé des termes très respectueux pour commenter la thèse d'un professeur de l'Université d'Ottawa, M. Charles Castonguay, sur le niveau d'exigence en fait de majorité.

M. Landry a expliqué qu'un « âge exigé trop élevé équivaldrait à donner un veto aux communautés culturelles parce qu'il est impossible d'obtenir un « oui » de la part de 100% des électeurs francophones.

Le ministre Landry a ajouté qu'aux États-Unis, personne ne s'indignait lorsqu'un analyste ou un politicien commentait le fait que les Noirs avaient tendance à voter davantage pour les démocrates que pour les républicains.

Un consensus fragile chez les libéraux

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Au Québec, le consensus sur le niveau d'appui nécessaire pour enclencher le processus menant à la souveraineté n'existe que sur papier. Il semble même très fragile au Parti libéral.

Contrairement à ce que dit Jean Charest, plusieurs députés libéraux pensent qu'un OUI obtenu avec 50% des votes plus un ne permettrait pas au Québec d'aller négocier la souveraineté avec le reste du Canada.

C'est ce qu'affirme une source au sein du Parti libéral, qui confie qu'une majorité d'élus libéraux ne sont pas d'accord avec la règle voulant que 50% des voix plus une soit suffisante pour aller de l'avant. Une règle pourtant réitérée plus d'une fois par Jean Charest depuis que les neuf juges de la Cour suprême ont rendu leur avis.

Le jugement de la Cour suprême et les premiers sondages publiés sur le sujet la semaine dernière n'ont fait

que conforter l'opinion que plusieurs députés avaient déjà. Mais ces élus, même au sein de l'aile anglophone, sont réticents à s'exprimer publiquement sur cette question.

Ils craignent d'apparaître en contradiction avec leur chef et d'être entraînés, malgré eux, dans un débat qu'ils ne veulent pas soulever, celui du niveau d'adhésion requis pour que le Québec ait les coudées franches.

La contradiction entre le chef et plusieurs de ses députés ne serait toutefois qu'apparente, insiste un cadre de l'opposition. En effet, « Jean Charest affirme que 50% plus un est un niveau suffisant. Mais il entrouvre la porte en ajoutant qu'il en faudrait plus pour que ce soit tenable politiquement ».

Autrement dit, le gouvernement a beau répéter que la règle du 50% plus un est admise par l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, il est peu probable qu'il trouverait le PLQ à ses côtés si un éventuel prochain référendum dégageait une infime majorité en faveur du OUI.

EN BREF

Hugh Segal défend la majorité du 50% plus un

Le candidat au leadership du Parti conservateur Hugh Segal croit lui aussi qu'une majorité de 50% plus un serait suffisante, lors d'un éventuel référendum sur la souveraineté au Québec. M. Segal défend le même raisonnement que l'autre candidat au leadership du PC Joe Clark et, au Québec, des Jean Charest, Lucien Bouchard et Mario Dumont. « Je dis que 50% plus un, ça doit être le règlement officiel dans une démocratie. Point final. » Du même souffle, il ajoute: « Si on cherche dans l'avenir à avoir une négociation vul-

nable après un vote, j'imagine que la position de ceux qui veulent l'indépendance sera plus forte s'ils ont un vote plus élevé que ça, mais le règlement de 50% plus un, ça doit rester, à mon avis. » M. Segal est même allé plus loin, affirmant que dans une démocratie, on ne peut pas s'amuser à hausser la barre, à changer les règles du jeu parce qu'on n'est pas d'accord avec le point de vue exprimé par l'autre camp. « Si on commence à dire « ça doit être 55% » et que ceux qui votent pour ont 55%, est-ce qu'on va dire « maintenant il faut changer à 58 ». Et si on dit que ça doit être 60 et que ceux qui votent pour ont 59, on va dire « voyons, il faut mettre 61 ». On ne peut gérer une démocratie, ni une fédération, ni une confédération comme ça. Il faut avoir un respect pour les règlements. » (PC)

Québec devra modifier la loi électorale

QUÉBEC (PC) — La loi électorale devra être modifiée par l'Assemblée nationale avant que des élections ne soient déclenchées. Sinon, en pleine campagne électorale, la loi pourrait être contestée et jugée inopérante par les tribunaux.

Tel est le sens de la seule opinion juridique sur ce sujet qui existe actuellement entre les mains du gouvernement. L'opinion juridique a été émise en début d'année par la firme d'avocats Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, à la demande du Directeur des élections.

Le 9 octobre 1997, la Cour suprême annulait les dispositions de la Loi référendaire qui concernaient les dépenses autorisées, à la suite d'une plainte

de l'ex-chef du Parti égalité, Robert Libman, et de son procureur, M^{re} Julius Grey. Ces articles de la loi référendaire, déclarés nuls par la Cour suprême, reproduisaient intégralement les dispositions de la loi électorale qui régissent les dépenses permises pendant une campagne électorale.

Selon l'analyse juridique de la firme Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, il faut prendre au « sérieux les arguments à l'effet que les conclusions de l'arrêt Libman s'appliquent par analogie en droit électoral municipal et provincial ».

La Cour suprême ne s'est pas prononcée directement sur la constitutionnalité de la loi électorale, mais le plus haut tribunal canadien souligne que « les mé-

mes principes sous-tendent le système électoral et le système référendaire ».

En conséquence, pour éviter tout risque de contestation, il est recommandé à l'Assemblée nationale de changer la loi avant le déclenchement des élections. Si jamais le premier ministre Bouchard décidait de déclencher une élection générale dès cet automne, ses choix seraient limités à deux options:

- faire modifier la loi à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, le 20 octobre. Dans ce cas, les élections ne pourraient avoir lieu que tard en fin novembre ou au début décembre.

- convoquer une séance extraordinaire et prématurée de l'Assemblée nationale pour faire modifier la loi électorale.

Lents progrès

Les pêcheurs gaspésiens occupent toujours le *Louisbourg*

BERNARD BÉLANGER
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — Malgré le rétablissement de la communication avec Pêches et Océans, les pêcheurs du Groupe Forillon poursuivaient toujours hier l'occupation du patrouilleur *Louisbourg*, qu'ils ont investi voilà une semaine. L'intervention de l'archevêque de Rimouski, M^{re} Bertrand Blanchet, à titre de médiateur dans le conflit, aura cependant contribué à rétablir le dialogue qui était rompu depuis un mois entre les parties.

Les pourparlers se sont déroulés à Sainte-Flavie pendant une douzaine d'heures dans la journée de lundi et même jusqu'aux petites heures du matin, hier.

Bien que les deux parties se sont entendues pour que les échanges demeurent confidentiels jusqu'à la fin de l'exercice, les représentants du Groupe Forillon ont toutefois déclaré hier que des pas importants avaient été franchis notamment dans la reconnaissance du Groupe Forillon. « Les discussions se sont déroulées dans un climat serein, a mentionné le directeur général du

Groupe Forillon, Gérald Fortin. Nous avons senti de la volonté de Pêches et Océans. Des ouvertures intéressantes sont sur la table. »

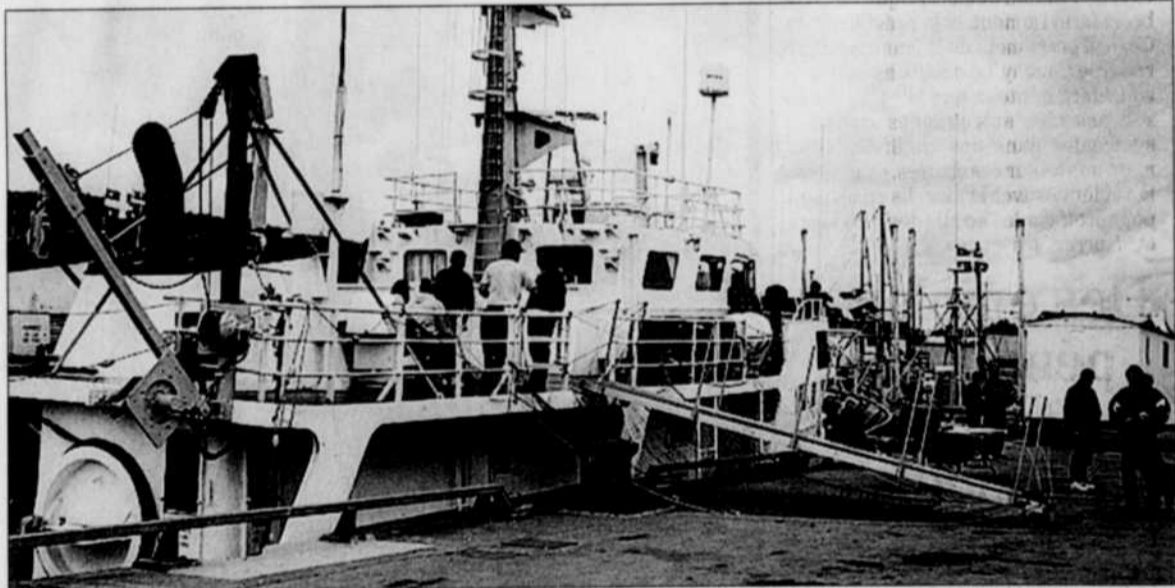
M. Fortin a également loué les talents de médiateur de M^{re} Blanchet qui fut évêque de Gaspé pendant 19 ans. « Tant et aussi longtemps que les discussions se poursuivront, a-t-il ajouté, nous avons reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas d'intervention policière. »

Pour sa part, M^{re} Mare Vaillancourt, l'avocat du Groupe Forillon, demeure positif. « Nous ne sommes pas loin d'une entente, confiait-il hier matin à la pres-

se, nos demandes sont raisonnables et nous sommes très confiants. » Est-ce qu'il négociera une amnistie visant à blanchir tous les pêcheurs des gestes posés au cours des dernières semaines? « Nous n'en sommes pas encore rendus là! » a répondu l'avocat visiblement épuisé à la suite du marathon de discussions de Sainte-Flavie.

Les discussions devaient se poursuivre en fin de journée hier, par téléphone, puisque M^{re} Blanchet se trouvait à Ottawa pour un voyage prévu depuis un certain temps. Parallèlement, le directeur général du Groupe Forillon rencontrait en fin de journée, le ministre responsable des Pêches au Québec, Guy Julien, qui appuie les pêcheurs dans leurs revendications tout particulièrement celles relatives aux parts historiques du Québec.

Et même si les discussions progressent positivement, les pêcheurs ne veulent pas prendre de chance et semblaient déterminés hier en fin de journée à poursuivre l'occupation jusqu'à ce que des propositions concrètes émanent des discussions.



Les discussions ont ramené un peu d'optimisme dans le conflit.

Les conservateurs ont fait leur deuil de Sherbrooke

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Sans chef depuis maintenant quatre mois, les conservateurs ont pratiquement fait une croix sur la circonscription de Sherbrooke où a régné en roi et maître Jean Charest pendant 14 ans avant de faire le saut en politique provinciale en avril.

L'élection partielle qui aura lieu le 14 septembre dans cette circonscription s'annonce en fait comme une lutte à deux entre les libéraux de Jean Charest et les bloquistes de Gilles Duceppe.

Chose certaine, une défaite dans Sherbrooke viendra confirmer que la reconstruction du Parti conservateur est loin d'être terminée. Elle risque aussi de démontrer que Jean Charest, qui avait récolté 59,52% des voix aux élections de juin 1997, a laissé sans ancienne formation politique dans un état pire qu'on le croyait au départ au chapitre de l'organisation.

Plusieurs conservateurs ont d'ailleurs remis en question au cours des derniers jours la décision de Jean Charest de rester neutre lors de cette élection partielle. « Ce sera difficile de

conservateur de Sherbrooke. Nous ne sommes pas vraiment dans la course », a déclaré une source digne de foi au sein des conservateurs qui a requis l'anonymat.

Bien que la circonscription soit vacante depuis cinq mois maintenant, les conservateurs ont eu toute la misère du monde à se dénicher un candidat.

C'est finalement l'avocat Robert Archambault qui a accepté de porter les couleurs du parti. Il a été choisi le 23 août, soit 24 heures avant la date limite fixée par Élections Canada. Qui plus est, seulement une quarantaine de personnes ont assisté à son assemblée d'investiture.

Par comparaison, les bloquistes, eux, ont réussi à attirer quelque 1000 militants du parti lors de l'assemblée d'investiture qui a permis de choisir Serge Cardin le 20 août, le jour même où la Cour suprême du Canada a rendu son jugement sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

Jusqu'à tout récemment conseiller municipal de la ville de Sherbrooke, M. Cardin semble être l'homme à battre. « Cela m'inspire de savoir que je suis l'homme à battre. Nous avons de bon-

nes chances de gagner à Sherbrooke. »

Les libéraux, de leur côté, se sont chaillés pendant quelques jours avant de se ranger derrière une seule candidature, celle de Robert Pouliot, qui est maire d'Ascot.

Le ministre responsable de la machine électorale des libéraux au Québec, Alfonso Gagliano, avait promis la circonscription à l'ancien chef de police d'Ascot et Lennoxville, Richard Tremblay, avant de revenir sur sa décision et de tenir une assemblée d'investiture en bonne et due forme.

M. Tremblay, qui avait déjà annoncé sa candidature, s'est immédiatement désisté à la suite de la volte-face du ministre Gagliano, une volte-face qui a créé des remous chez les libéraux.

De leur côté, le Parti réformiste de Preston Manning a obtenu autant de couverture de la part des médias locaux que les conservateurs en réussissant à convaincre Marcel Bolduc de porter ses couleurs. Depuis que sa fille Isabelle a été assassinée en 1996, M. Bolduc mène une bataille en faveur d'une réforme du système judiciaire, un cheval de bataille du Parti réformiste.

Il faut abolir la sécurité d'emploi

Les jeunes libéraux durs pour leurs aînés

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Pour enrayer le phénomène des clauses «orphelin», il faut modifier les lois régissant le monde du travail, mais aussi abolir la sécurité d'emploi dans le secteur public.

Selon son mémoire, la commission jeunesse du Parti libéral du Québec a vu apparaître «avec stupéfaction» les premières clauses «orphelin» dans le secteur public, en 1990. La province était dirigée par un gouvernement libéral. «La commission est revenue à la charge pour réitérer son opposition» et l'ampleur du phénomène s'est résorbée, indiquent les jeunes libéraux.

Ils pointent du doigt les syndicats et le gouvernement Bouchard pour avoir permis le retour en force de ces dispositions contractuelles dans le secteur public, les blâmant pour leur «double discours pitoyable». Pour la commission jeunesse, Québec doit éliminer ces clauses de ses négociations dans le secteur public.

CHANGER LA LOI

Le président des jeunes libéraux, Jonathan Sauvé, est venu plaider que cette possibilité doit disparaître de toute législation du travail. La loi doit aussi changer pour «qu'un travailleur en probation — qui n'a donc pas droit aux privilèges reconnus à un syndiqué — ne soit pas dans l'obligation de verser une cotisation syndicale». Devant les élus, M. Sauvé a nuancé le mémoire. Il y a lieu de remettre en cause la sécurité d'emploi, mais «en cas de manque de travail».

L'alle jeunesse du Parti québécois a tenu à réagir. La comparaison des jeunes libéraux constitue un désaveu de Jean Charest qui ne veut pas promettre de loi dans le domaine, a soutenu le président des jeunes péquistes, Jean-Hertel Lemieux.

Par ailleurs, le rôle des syndicats s'est retrouvé au coeur d'un échange entre le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, et la présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Clairandree Cauchy. Le député adéquistes a considéré honteux que M^{me} Cauchy se soit associée aux grandes centrales syndicales dans une coalition réclamant une loi sur ces clauses. «Ces gens-là veulent sauver la face. Ils en signent pour protéger les acquis des plus vieux et "fourrer" les jeunes.»

Des employés pénalisés... même dans les médias

QUÉBEC — Les clauses «orphelin» se retrouvent aussi dans les médias québécois, à commencer par les médias écrits, a tenu à préciser l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ).

Hier, son porte-parole, Mathieu-Robert Sauvé, a indiqué aux députés que plusieurs quotidiens ont ratifié des contrats de travail qui entraînent des pertes pour leurs recrues, en allongeant l'échelle des salaires.

Selon l'AJIQ, au *Journal de Montréal*, le jeune journaliste aura été privé de 51 844 \$ lorsqu'il atteindra le sommet salarial, en raison de l'ajout de deux échelons. Au *SOLEIL*, l'inclusion de deux échelons, en 1988, a conduit au fait «qu'en sept ans de travail, le nouveau journaliste aura permis à son employeur d'économiser 25 087 \$».

Cette somme se chiffre à 8000 \$ à *La Presse*, pour un contrat voté en 1985, a précisé l'AJIQ. Au *Devoir*, les modifications récentes à l'échelle salariale représentent une perte de 4400 \$.

L'Association a laissé entendre que les médias électroniques sont moins touchés, parce que les salaires y sont moins élevés. Pour Radio-Canada, les pertes des «orphelins» se sont manifestées par des changements aux conditions de travail pour les surnuméraires: leur «période d'essai» est passée de 150 à 300 jours.

Le groupe a profité de l'occasion pour souligner que «les vrais orphelins des médias québécois, ce sont les milliers de pigistes qui ne ramassent que la portion congrue des budgets alloués aux ressources humaines. (...) Ils sont aussi le «cheap labor» des années 1990», selon l'Association. M.C.

Les clauses «orphelin» n'existent pas... en français

QUÉBEC — Les clauses «orphelin» dans les contrats de travail, ça n'existe pas... en français, a indiqué, hier, l'Office de la langue française.

Cette intervention est tombée, hier, au moment où débutait la seconde semaine d'examen en commission parlementaire à ce sujet. Sont appelées clauses «orphelin» les dispositions d'un contrat de travail qui donnent un salaire ou des conditions moindres aux nouveaux employés. Ce qui en fait des

«orphelins» face à leurs collègues ayant plus d'ancienneté.

POURQUOI PAS ORPHELINE ?

«L'appellation soulève plusieurs points d'interrogation quant à sa clarté, et à son accord en genre et en nombre», a fait valoir l'organisme gouvernemental dans un communiqué de presse. Pourquoi pas, en effet, des «clauses orphelines», si on tient à marier l'orphelin à la clause? «L'expression «clause

orphelin» est calquée sur l'anglais «orphan clause», où le mot «orphan» a le sens de «privé d'un avantage ou d'une protection». Le mot «orphelin» n'a pas ce sens métaphorique général en français.

«Consulté à ce sujet, l'Office de la langue française, associé à la Commission de terminologie juridique, propose d'employer plutôt le terme «clause discriminatoire». Ce terme a l'avantage d'être clair et de maniement facile»,

poursuit-on, en suggérant aussi de recourir aux termes «clause restrictive» et «clause d'exclusion».

Si le gouvernement examine le phénomène, la gardienne du bon français se penche sur la terminologie. «L'Office accueillera volontiers les commentaires du public (sur le sujet).

Une étude plus approfondie est en cours qui donnera bientôt lieu à un avis officiel de l'Office de la langue française.» M.C.

Du 2 au 13 septembre

C'est la CHAUSSURE manie



LE SUPER MONDE DES ATHLÈTES
Adidas "Flatout" pour homme
grandeurs : 7 à 12



BOUTIQUE LECLERC
Souliers sport lacés noir ou brun
grandeurs : 5 à 10



TROTTE-MENU
Espadrilles de suède "Buster Brown" noir, marine, rouge, brun
grandeurs : 9 à 3



JOLAN
Bottes "Acton" modèle "Bourbon" grandeurs : 6 à 12
rég. 59,99 \$ solde 44,99 \$
grandeurs : 13 à 6
rég. 64,99 \$ solde 49,99 \$



CHRISTIAN
Chaussures en cuir "Feet First" disponibles en noir, brun ou marine.



CITÉ
Chaussures "Cité" en cuir noir ou cognac
grandeurs : 5 1/2 à 10
(disponibles en demi-point jusqu'à la pointure 9)



AGNEW
Espadrilles "Brooks", modèle "Excursion Nubuck" brun/vert/noir ou pierre/marine/noir



AU COIN DES PETITS
Chaussures "Sun Valley" en suède rouge ou marine
grandeurs : 5 à 10 et 11 à 3
20% de rabais sur toutes nos chaussures



AGGIES
Bottes "Caterpillar" pour femme, cuir imperméable,
grandeurs : 5 1/2 à 10



VESTIAIRE SPORTIF
Nike "Air Freekin Flyer" marque exclusive pour homme
grandeurs : 7 à 14



NATURALIZER
Espadrilles "Easy Spirit" en cuir et coussinées pour femme



JEAN-PAUL FORTIN
Escarpins pour dame "Thomas Wallace" en cuir noir, marine ou beige
grandeurs : médium 6 à 11
C 6 1/2 à 10



OFFICE DES PROFESSIONS

J.-K. Samson à la présidence

Sous-ministre associé à la Justice depuis 1985, Jean-K. Samson deviendra, à compter du 28 septembre, le nouveau président de l'Office des professions du Québec. Il remplacera Robert Diamant qui occupera prochainement de nouvelles fonctions dans l'appareil gouvernemental. Ancien de la faculté de droit de l'université Laval, M. Samson a fait son entrée dans la fonction publique en 1977 aux Affaires gouvernementales. Il s'en alla ensuite à la Justice. Pendant un an, de 1984 à 1985, il fut conseiller en matières constitutionnelles et juridiques au bureau du premier ministre René Lévesque. Il retourna ensuite à la Justice. Par ailleurs, le gouvernement a nommé Raymond Boisvert à la vice-présidence de la SAAQ. M. Boisvert est directeur général de l'administration aux Finances. De 1990 à 1995, il avait occupé des emplois de direction à la SAAQ. G. L.

BUREAUX D'AVOCATS



Marcel Aubut (premier plan) est entouré de Roy L. Heenan, de Pierre Marc Johnson et de Pierre Elliott Trudeau.

Aubut Chabot et Heenan Blaikie fusionnent

Le bureau d'avocats Aubut Chabot, de Québec, fusionne avec le cabinet Heenan Blaikie, ce qui lui permet de poursuivre sa croissance. La nouvelle a été annoncée, hier, par M^e Marcel Aubut, associé fondateur d'Aubut Chabot, et par M^e Roy L. Heenan, associé principal et fondateur du cabinet Heenan Blaikie. La fusion permet à Heenan Blaikie d'être présent dans sept villes canadiennes, soit Montréal, Toronto, Vancouver, Ottawa, Trois-Rivières, Sherbrooke, et maintenant Québec. S'ajoute un bureau affilié à Beverly Hills, en Californie. Avec l'ajout des 20 avocats du bureau Aubut Chabot, la firme Heenan Blaikie compte maintenant 250 hommes et femmes de loi à son service. La firme compte aussi deux avocats-conseils de renommée, l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, et un ancien premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson. Le bureau de Québec portera désormais le nom de Heenan Blaikie Aubut. En entrevue téléphonique, M^e Aubut a mentionné que la fusion était une garantie de progression du bureau d'avocats qu'il a fondé en 1980. C'est par conséquent une garantie d'emploi pour tous ceux qui oeuvrent au bureau de Québec. M^e Aubut a dit vouloir consacrer le dernier tiers de sa vie sur le marché du travail à une profession qu'il adore. Une profession dont il a un peu délaissé la pratique à l'époque où il était très actif dans le monde du hockey. Ce qui ne veut pas dire qu'il ferme totalement la porte à d'autres activités, «comme promouvoir des Jeux olympiques, si on me le demandait», a-t-il dit en guise de conclusion. G.B.

Québec donne du boulot à deux autres ex-élus bloquistes

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Défaits lors des élections fédérales du 2 juin 1997, deux ex-députés du Bloc québécois, Gilbert Fillion et Osvaldo Nunez, viennent de se trouver des emplois dans l'appareil gouvernemental québécois.

En effet, le conseil des ministres du gouvernement de Lucien Bouchard a procédé, mercredi dernier, à la nomination de Gilbert Fillion à la Commission municipale du Québec et d'Osvaldo Nunez au Conseil des services essentiels.

Rappelons qu'en mars, un autre ex-élu du Bloc québécois, Michel Daviault, était nommé à la Commission des affaires sociales.

Gilbert Fillion a été député du Bloc québécois dans la circonscription de Chicoutimi de 1993 à 1997. Lors du scrutin du 2 juin 1997, il mordit la poussière contre le candidat conservateur André Harvey. Ce dernier ne l'emporta que par 400 voix.

Avant l'aventure politique, M. Fillion gagnait sa vie dans le monde de l'éducation. Il fut successivement enseignant de mathématiques à la commission scolaire Valin (de 1959 à 1993). Il fut aussi, durant toutes ces années, chef de niveau, responsable des activités étudiantes et chef de groupe à la polyvalente Charles-Gravel de Chicoutimi. Il fut aussi chargé de cours en informatique à la Télé-Université.

Il entreprendra sa nouvelle carrière à la Commission municipale du Québec à compter du 14 septembre et il sera en poste jusqu'en septembre 2000. Il encaissera un salaire annuel de 69 413 \$. La commission veille à la saine gestion des finances des municipalités, des commissions scolaires et des fabriques.

Quant à Osvaldo Nunez, il perdit son siège à la Chambre des communes, lors des dernières élections fédérales,



Osvaldo Nunez est nommé au Conseil des services essentiels.

à la suite de la victoire du libéral Denis Coderre dans la circonscription montréalaise de Bourassa. M. Nunez représenta cette circonscription de 1993 à 1997.

À son arrivée au Canada, l'avocat chilien devint conseiller syndical au sein de la Fédération des travailleurs canadiens de l'automobile (FTQ). En 1984, il fut nommé arbitre à la Commission de l'emploi et de l'immigration.

À l'instar de son ex-collègue parlementaire, Osvaldo Nunez amorcera sa nouvelle carrière dans l'administration publique le 14 septembre. Son mandat se terminera en septembre 2001. Son salaire annuel sera de 71 632 \$. Le Conseil des services essentiels a pour mandat de s'assurer que la population continue

de bénéficier des services essentiels lorsque les travailleurs des secteurs public et parapublic exercent leur droit de grève.

Fillion s'en va à la Commission municipale du Québec

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Coopérative funéraire de la Falaise (A.C.I.F.E.)

- Vente et location de cercueil
- Pré-arrangement funéraire
- Visite de famille
- Visite d'urnes
- Personnel courtois
- Coffrard
- Crémation
- Laboratoire
- Conseillers diplômés

Deux foyers funéraires
525, Prince-Édouard Québec (Foyer et administration)
228, Ducharme Ville de Vanier (Foyer funéraire)

SERVICES OFFERTS
Tous les services funéraires vous sont offerts aux prix les plus compétitifs de la région. Avant de signer un contrat pour des services funéraires, comparez nos prix pour les mêmes services qui vous sont offerts par les autres maisons funéraires.

SERVICE JOUR ET NUIT AU 525-4637

Coopérative de Services Avantages (Aide communautaire Limoulu)
Offrant des services à domicile: ménage, préparation repas, accompagnement, etc.
648-8685

Association pour l'intégration sociale (Région de Québec)
Association de parents ayant un fils ou une fille vivant avec une déficience intellectuelle.
622-4290

L'AutoHomme Centre de ressources pour hommes
• en cheminement
• réflexion, échanges
• en difficulté: estime de soi, rupture amoureuse, gestion des émotions
648-6480

Action Chômage Québec
Vous avez des problèmes avec l'Assurance-emploi... Contactez-nous. Services gratuits. 435, rue du Roi Québec
(418) 523-7117

La Maison des Femmes de Québec
Hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
522-0042

La Fondation Canadienne Rêves d'enfants
Un si petit espace pour réaliser de si grands rêves
1-800-267-9474

Armée du Salut «Aidez-nous à aider les autres»
Service des relations publiques
622-2332

Centre de formation de Québec
Vous aide à trouver et à garder votre emploi en passant à l'action
648-1617

F.L.A.M.
L'Association des grands brûlés vous tend une main pour compréhension et entraide
527-7004

Fido vous donne des puces.



ERICSSON 388

75 \$

Puce gratuite

jusqu'au 8 septembre 1998

Puce gratuite d'une valeur de 25 \$ à l'achat d'un appareil Ericsson seulement. Profitez de cette offre exceptionnelle en vous abonnant au Service Fido®. Jusqu'à épuisement des stocks.

Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca



C'EST VOUS, LE MAÎTRE.

SYSTÈME DE SANTÉ

La gérance aux médecins, le financement à l'État

Une étude comparative indépendante propose un modèle canadien original

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Le financement du système de santé doit demeurer public, mais sa gérance devrait être remise à ceux qui le connaissent le mieux. Les fonctionnaires? Non. Les médecins plutôt, disent Claude et Monique Forget, au terme d'une étude comparative de différents systèmes de santé.

Les douloureux soubresauts des dernières années du système de santé n'ont hélas pas amélioré les services aux malades, soutient Claude Forget, ministre de la Santé dans le gouvernement Bourassa, de 1973 à 1976. « Le virage ambulatoire, c'est une façon magistrale de vendre les coupures budgétaires », lance-t-il, tout en admettant la nécessité incontournable de ces coupures.

De son côté, Monique Jérôme-Forget, présidente de l'Institut de recherche sur les politiques publiques, et ex-présidente de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (1986-1990) s'étonnait du peu de débats suscités au Canada par la transformation du réseau de santé, en comparaison surtout avec d'autres pays européens.

« Nous avons ici la nette impression d'avoir le meilleur système au monde et qu'on ne pouvait mettre en doute des principes développés au début des années 60. » Claude Forget et Monique Jérôme-Forget ont décidé de renverser la tendance.

Le couple a rendu publics, hier, ses travaux sur l'avenir du système de santé canadien. Son ouvrage, publié en anglais, et intitulé *Who is the master? A Blueprint for Canadian Health Care Reform* propose une version « canadienne » des réformes effectuées en Grande Bretagne, en Suède et en Nouvelle-Zélande, trois pays qui ont choisi de transformer en profondeur leur système de santé. La formule expérimentée dans ces trois pays est une version améliorée des HMO (Health Maintenance Organization) américains.

GÉRANTS DU SYSTÈME

Les médecins, regroupés en agences de 25 à 30 praticiens, se feraient concurrence pour attirer les patients. Chaque patient s'inscrirait dans l'agence médicale de son choix et amènerait avec lui son propre budget santé, en fonction de son âge, de son sexe, de son état de santé. Mais pour attirer les patients, chaque agence devra offrir de meilleurs services que l'agence voisine.

Concurrence il y aurait aussi entre les hôpitaux, selon le modèle développé par le couple Forget, car les agences médicales achèteraient les services des hôpitaux pour les chirurgies et tests diagnostiques de leurs patients, au meilleur coût.



Monique et Claude Forget.

Dans chaque agence médicale, les médecins décideraient de leur mode de paiement : à l'acte ou à salaire. Chaque agence aurait un fonds spécial pour s'occuper des patients très malades, souffrant de maladies chroniques coûteuses, pour éviter « l'écrémage », c'est-à-dire la recherche par l'agence médicale de patients en bonne santé.

Chaque citoyen serait porteur, virtuellement, d'une somme-santé variant de 500 \$ à 10 000 \$ selon son âge, son sexe et son état de santé. Compte tenu de la précision des statistiques existantes, la détermination des sommes serait un jeu d'enfant, affirme M^{me} Jérôme-Forget.

« Notre but ce n'est pas tant de proposer une formule complètement développée, mais de susciter un débat sur la nécessité d'une réforme en profondeur, qui s'attaque aux vices du système public, au Québec comme dans les autres provinces canadiennes », dit Claude Forget.

Après trois ans de chambardement dans le système de santé, les citoyens sont-ils prêts à expérimenter d'autres changements? Peut-être se résigneront-ils à un système de santé décadent, à des listes d'attente qui allongent, à un système privé, soupirent Monique Jérôme et Claude Forget. Mais tous les deux prennent la gageure que le mécontentement forcera les remises en question. « Le patient (le système de santé) est malade. On ne peut attendre qu'il meure. Il lui faut une cure en profondeur », conclut Claude Forget.

GARDERIES À 5 \$

Un énorme casse-tête

Les gestionnaires appellent Québec à l'aide

PIERRE APRIL
Presse canadienne

QUÉBEC — La gestion des centres de la petite enfance du Québec, ou des garderies privées à but non lucratif, est devenue « un véritable casse-tête » depuis l'introduction des places à 5 \$.

De plus, estiment les porte-parole de la « Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec » (CIRCPEQ), les 85 000 places prévues cette année ne suffiront même pas à réduire les listes d'attente qui ne cessent de s'allonger.

Hier, en conférence de presse, la coprésidente de la CIRCPEQ, Hélène Potvin, a carrément demandé au gouvernement et à la ministre de l'Éducation et de la Famille, Pauline Marois, de fournir aux parents administrateurs bénévoles des garderies à but non lucratif des mesures « facilitantes » leur permettant de procéder au développement de nouvelles places qui commande sa politique, en plus de leur consentir des modes de financement et un « soutien humain » adéquats.

« La situation est telle, a expliqué M^{me} Potvin, que les parents administrateurs et les directions des centres de la petite enfance doivent consacrer une large part de leur énergie à la gestion fi-

nancière du programme, ce qui les force par le fait même à délaisser le développement de nouvelles places. »

Selon les gens du milieu, c'est la mise en place progressive des nouvelles mesures qui serait à l'origine de la confusion chez les administrateurs. « Il faut dire que la coexistence de deux modes de financement, dont l'actuel, inefficace et si complexe à gérer, crée des obstacles majeurs au travail des administrateurs », a précisé M^{me} Potvin.

Alors, même si les centres de la petite enfance du Québec ont d'abord souscrit aux objectifs de la politique du gouvernement, ils demandent aujourd'hui à l'État d'instaurer un nouveau mode de financement pour faciliter la tâche.

Si rien n'est fait, semble-t-il, des régions complètes seront forcées de ne pas développer les 160 000 places nécessaires en 2001 et 2002. « Si on continue à entretenir la complexité, a conclu M^{me} Potvin, c'est tout le développement des nouvelles places qui est en péril et il va nous falloir rallonger les échéanciers. »

La CIRCPEQ suggère au gouvernement de faire en sorte que le coût de toutes les places en centres de petite enfance soit fixé à 5 \$, peu importe l'âge des enfants.

Les listes d'attente ne finissent pas de s'allonger

Croix-Rouge: nouveau litige

TORONTO (PC) — Un juge vient d'ordonner à la Croix-Rouge de remettre les documents comptables requis pour prouver qu'une somme de 50 millions \$ a été placée dans des comptes bancaires spéciaux, à l'abri des créanciers.

Mais le juge Robert Blair, de la division générale de la cour de l'Ontario, a refusé d'ordonner l'arrêt du paiement, plus tard au cours du mois, de 3,7 millions \$ aux victimes des inondations du Manitoba, comme le demandaient des avocats des victimes du sang contaminé en attendant le résultat de l'examen des comptes.

Un avocat des victimes du sang contaminé déclarait n'avoir pas reçu les documents comptables réclamés, mais uniquement une « narration » de l'histoire du fonds d'aide aux victimes d'inondations.

Le juge Blair a reconnu que les avocats des personnes ayant contracté l'hépatite C avaient soulevé « une question importante » en exigeant l'état de la comptabilité complète des fonds de la Croix-Rouge présumément réservés à des besoins spéciaux, allant de l'aide aux victimes de catastrophes à de nouveaux ordinateurs pour les programmes gérés par l'agence.

Un avocat des victimes du sang contaminé a déclaré pour sa part qu'il serait « irresponsable » de laisser les 3,7 millions \$ « couler » d'un fonds qui pourrait s'avérer faire partie intégrante de l'actif général de la Croix-Rouge.

L'avocat de la Croix-Rouge a de son côté avancé que la cour aurait tort de s'ingérer, à moins qu'il n'existe une preuve que des fonds spéciaux soient utilisés à mauvais escient.

LISTES D'ATTENTE

Des experts affirment que les coupes ne sont pas en cause

HUGUETTE YOUNG
Presse canadienne

OTTAWA — L'accès aux services de soins de santé au Canada est mal géré, mais un financement accru n'est pas nécessairement la solution.

Telles sont les conclusions d'un rapport indépendant sur les listes d'attente commandé par le ministère fédéral de la Santé.

Des chercheurs indépendants n'ont trouvé aucun lien entre les listes d'attente qui s'allongent et les coupes en matière de santé. Le rapport estime qu'un financement ciblé à court terme pourrait alléger le temps d'attente aux hôpitaux pour certaines chirurgies, mais cela serait de courte durée.

« Il peut y avoir des situations où plus d'argent fournirait davantage que du palliatif à court terme, mais jusqu'à présent on n'a pas de preuve pour appuyer une telle affirmation », écrivent les auteurs du rapport.

La solution, c'est une meilleure gestion des soins de santé, concluent-ils.

Si l'idée de longues listes d'attente dans les hôpitaux est très répandue, elle repose sur des « données de qualité suspecte » tirées d'une variété de sources, écrivent les auteurs.

« À de rares exceptions, comme les soins pour le cœur et le cancer dans certaines compétences, on constate presque une absence totale de critères appliqués de façon constante » pour évaluer les listes d'attente et déterminer les priorités.

Le rapport concède que les temps d'attente sont plus longs pour les chirurgies pour cataractes, les consultations au sujet de la radiothérapie et les chirurgies pour remplacer une hanche ou un genou.

COURS DE CUISINE

(pour tous)

COURS RÉGULIERS:

- Initiation à la cuisine
- Pâtisserie et boulangerie
- Cuisines du monde

COURS THÉMATIQUES:

- Sushis
- Brunchs et déjeuners
- Poissons et fruits de mer
- Cuisine asiatique
- Cuisine d'Italie

DÉBUT DES COURS: LE 14 SEPTEMBRE 1998

- Chefs formateurs diplômés
- Facilité d'accès
- Stationnement gratuit
- Boutique
- Service aux entreprises
- Cours privés ou en groupe

PORTES OUVERTES



Samedi et dimanche
5 et 6 septembre 1998
de 12h à 17h
49A, rue Marie-de-l'Incarnation
Québec (Québec)
(en haut de Canac-Marquis)
Tél.: (418) 684-8811

* Demandez notre dépliant *
«Où l'on réconcilie gastronomie et santé»

COURS D'IMPÔT

PROGRAMME - Pendant le cours de 8 semaines, les participants étudient la base de la préparation de déclarations de revenus, y compris la théorie et l'application des lois fiscales courantes.

LES DIPLÔMÉS REÇOIVENT une attestation d'études et pourraient avoir l'occasion d'être convoqués à une entrevue d'emploi. Cependant, réussir le cours n'est pas une garantie d'emploi.

QUI DE MIEUX QUE H&R BLOCK pour enseigner l'impôt? Nos instructeurs, des experts, font de chaque session une expérience stimulante avec des discussions, des textes de référence et des directives sur l'utilisation des formulaires et des annexes.

LES COURS COMMENCENT BIENTÔT. Nous acceptons déjà les inscriptions pour les cours qui commencent le 16 septembre. Vous avez le choix d'assister au cours le matin, l'après-midi ou le soir. N'IMPORTE QUI PEUT S'INSCRIRE, il suffit d'avoir le désir d'apprendre.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ comprennent les manuels, les ouvrages de référence et l'inscription. Vous pouvez payer par versements si vous préférez.

IL SUFFIT DE NOUS APPELER pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les emplacements des classes, les dates, la façon de s'inscrire, etc.

Faites vite, les cours sont contingents. En vous inscrivant tôt votre place est assurée.

H&R BLOCK 688-8856
619, boul. Hamel Québec

Cet automne... Prenez le temps du Saguenay-Lac-Saint-Jean!



Offrez-vous quelques jours de vacances dans le fjord du Saguenay

- Randonnée pédestre
- Kayak de mer
- Pêche (saumon et truite de mer)
- Croisières (fjord et baies)
- Musées
- Parcs
- Équitation

Société touristique du fjord 1 800 263-2243
Ville de La Baie
Internet: www.royaume.com/fjord-saguenay

Le Trio Douce
Aventure
du Village-Vacances
Petit-Saguenay
(418) 272-3193

Le forfait comprend:
• 2 nuits d'hébergement en chalet (occ. quadruple)
• Une randonnée guidée de 3 heures en kayak de mer
• Les activités animées sur le site
72\$/pers.
Taxes en sus.

Forfait détente
au Domaine du Lac
Ha! Ha!
(418) 676-2373

Incluant: le coucher, le souper table d'hôte, le déjeuner.
75\$/pers.
occ. double en chalet.
Taxes en sus.
45\$/pers.
en auberge. Taxes en sus.

L'automne dans le parc du Saguenay
au Centre touristique de
Rivière-Éternité
(418) 272-3008

Forfait plein air incluant:
le coucher (en chalet tout équipé), le souper, le déjeuner, 1/2 jour d'initiation au kayak de mer au pied du cap Trinité.
À partir de
69\$/pers.
occ. double. Taxes incluses.

Forfait culturel
Grande-Baie
à l'Auberge de la
Grande-Baie
1 800 463-6567

Incluant: visite au Musée du fjord, visite de l'atelier de soufflage de verre Touverre, le souper, le coucher et le petit déjeuner.
60\$/pers.
occ. double
(Prix spécial famille)

Évasion
gastronomique
à l'Auberge des 21
1 800 363-7298

Incluant: un coucher, un souper gastronomique de 7 services, le petit déjeuner, le service.
À partir de
113\$/pers.
occ. double.
Taxes en sus.

Forfait automnal
à l'Hôtel/Motel
Le Béluga
(418) 235-4784

Incluant: souper table d'hôte, coucher, petit déjeuner, croisière baleines ou fjord avec la Cie de la Baie de Tadoussac (du 8 sept. au 31 octobre).
85\$/pers.
occ. double. Taxes en sus.

Rivière d'automne
À la rivière
Sainte-Marguerite
(418) 236-4604 / 236-4831

Pêche à la truite de mer et au saumon
Le forfait comprend:
• Droits d'accès secteurs contingents, table d'hôte au choix avec petit déjeuner inclus et le coucher.
Valide jusqu'au 15 sept. incl. Tarifs réduits pour les secteurs en aval.
117\$/pers.
occ. double. Taxes en sus.
L'Hôtelierie Bardsville.

Quand l'automne prend le fjord.
Gagner un forfait gastronomique, plein-air ou croisière aux baleines.



Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____
Postez ou déposez à: concours Fjord Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'attention de CITF Rock-Détente, 925, chemin Saint-Louis, bureau 360, Québec (Québec) G1S 4Y4.



La maire Thomson a dû être transporté en ambulance.

Un ancien rival agresse le maire de Niagara Falls

NIAGARA FALLS, Ont. (PC) — Le maire de Niagara Falls, Wayne Thomson, a été agressé hier, dans son bureau de l'hôtel de ville, et un ancien rival, qui était candidat à la mairie, a été accusé par la suite de tentative de meurtre en relation avec cette agression.

M. Thomson, qui est âgé de 58 ans, a été agressé de façon « vicieuse » et a perdu beaucoup de sang au cours de l'attaque, a expliqué un porte-parole de la police municipale. Le maire devra subir une intervention chirurgicale et aura besoin de temps pour se remettre.

La police a raconté qu'un homme avait pris rendez-vous avec le maire à 11h, hier matin. Les deux hommes se sont serrés la main, puis sont entrés dans le bureau du maire, en refermant la porte derrière eux. Par la suite, « tout semblait bien se passer jusqu'à ce qu'un adjoint de M. Thomson entende le maire hurler », selon la police.

L'adjoint s'est alors précipité dans le bureau du maire, et s'est interposé pour tenter de mettre fin à l'agression, commise à coups de canne en métal.

DÉRAILLEMENT MORTEL

Les employés de Via savaient

Un déraillement majeur s'est produit le 3 septembre, à Biggar, en Saskatchewan, alors que 220 personnes étaient à bord du train, malgré le fait que les employés de Via Rail étaient parfaitement au courant de l'existence d'un grave problème technique, révèle un rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada. Ces employés étaient au courant du problème, mais ils n'ont rien fait, et le déraillement s'est produit, faisant un mort et 78 blessés. Ils croyaient que le signal les avertissant du problème en question était défectueux et ils ont tout simplement débranché l'appareil, quelques heures avant que ne survienne le déraillement. « Quand vous voyez autant de gens ignorer ce qui devrait normalement être su, il y a un problème systémique. Du début à la fin, toutes les personnes impliquées étaient conscientes des problèmes de sécurité. Le problème, c'est que tout le monde croyait que quelque'un d'autre avait la réponse au problème », a déclaré le président du Bureau de la sécurité des transports, Benoit Bouchard. Dans son rapport rendu public hier, le bureau jette une partie du blâme sur Via, déplorant notamment le manque de formation donnée à son personnel. (PC)

DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Haut gradé dans l'eau chaude

La sanction à l'endroit de l'inspecteur-chef Normand Proulx, de la Sûreté du Québec, doit avoir valeur d'exemple, estime le Commissaire à la déontologie policière, tandis que le représentant du policier soutient que son client ne mérite rien de plus qu'un avertissement. À la fin de juillet, le Comité de déontologie a jugé dérogatoire la conduite du directeur adjoint de la SQ aux dépens d'un automobiliste qu'il a intercepté sur l'autoroute 25, le 3 février 1996, à Montréal. Selon M^{re} Philippe W. Iuticone, le policier s'est montré agressif lors de cet événement. Au moment de l'interception, ponctuée d'une brève bagarre entre les deux hommes, M. Proulx n'était pas en service et conduisait une voiture banalisée. Ce dernier prétend que M. Ferron conduisait dangereusement, alors que l'automobiliste soutient que l'inspecteur-chef a tenté de lui bloquer le chemin. Pour la représentante du Commissaire à la déontologie policière, Danielle Simoneau, M. Proulx doit être suspendu sans traitement. Elle invoque l'absence de remords du policier et son grade pour justifier une suspension. De son côté, M^{re} Daniel Fabien soutient que la carrière sans faute de son client milite en faveur d'une sanction clémente. (PC)

Discrimination en ondes

Le Conseil canadien des normes de diffusion a injustement réprimandé une station de radio albertaine pour avoir diffusé des propos ayant été, selon l'organisme, discriminatoires pour les homosexuels, estime le propriétaire de la station en question. Le Conseil a passé par la censure le programme américain *Focus on the Family* à la suite d'une émission diffusée il y a 18 mois. Dans sa décision, l'organisme a estimé que l'on avait présenté le mouvement de défense des droits des homosexuels comme « malveillant, insidieux et conspirateur ». (PC)

PASSAGES À NIVEAU Plus sécuritaires

Ottawa fournira une aide de plus d'un million pour améliorer la sécurité à 18 passages à niveau au Québec. Ceux-ci seront soit améliorés, relocalisés ou supprimés. Le ministère des Transports financera 80% du coût des améliorations et le reste du financement proviendra des sociétés ferroviaires, des municipalités ou de la province. Les passages à niveau visés par ce programme sont situés à Chibougamau, Saint-Léonard d'Aston, Saint-Tite, Rivière-à-Pierre, Deschambault, Saint-Casimir, Rivière Bleue et Salaberry-de-Valleyfield. (PC)

TÉLÉMARKETING

Fraudeur coffré

Un des membres présumés d'un réseau de fraude de télémarketing a été arrêté, la semaine dernière, par les policiers du SPCUM et les enquêteurs de Bell mobilité. Ces derniers craignent maintenant que le réseau ne soit beaucoup plus étendu qu'ils ne le pensaient. Les individus impliqués clonent des numéros de téléphone cellulaire de citoyens à l'aide d'équipements spécialisés. Le propriétaire du cellulaire se retrouve ainsi avec une facture salée pour des appels qu'il n'a pas effectués. (PC)

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE

188\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

HONDA CIVIC HATCHBACK 1998



208\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
HONDA COUPÉ
et BERLINE 1998



4,8%** c'est magique!

sur financement d'achat JUSQU'À 60 MOIS sur toutes les Civic 1998 neuves en inventaire.

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la Civic hatchback CX 1998 (modèle EJ632W), le coupé Civic DX 1998 (modèle EJ612W), ou la berline Civic LX 1998 (modèle EJ653W) neuves. Échange ou comptant de 1 600 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 225 \$ (hatchback) ou 250 \$ (coupé et berline) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. **Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES
SANS CONCESSION.



LE MONDE

6 milliards d'humains et une mer de jeunes

■ PARIS (d'après AFP) — La Terre franchira, en juin 1999, le cap des six milliards d'êtres humains, mais elle porte déjà la plus grande génération de jeunes de l'Histoire: 1,05 milliard de jeunes de 15-24 ans, qui arrivent à l'âge d'avoir des enfants, indique le rapport 1998 du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), publié aujourd'hui.

C'est du comportement de cette génération que va dépendre l'avenir: la planète est passée de trois milliards d'habitants, en 1960, à cinq, en 1987. Le cap du six-milliardième habitant sera franchi en juin (l'ONU a symboliquement baptisé le 16 juin 1999 « la Journée des six milliards ») et l'on devrait « à coup sûr » atteindre sept milliards.

Mais l'arrivée à huit milliards (prévue en 2025 au rythme actuel), voire 10 ou 12, dépend de ce qui se jouera « pendant les dix prochaines années », indique le FNUAP.

Actuellement, le monde développé compte 1,18 milliard d'habitants, contre 4,74 milliards dans le monde en développement, là où intervient 90%

de la croissance démographique. La population mondiale s'accroît de 80 millions d'individus chaque année.

La fécondité a pourtant baissé, et l'utilisation des contraceptifs a été multipliée par cinq, depuis 1960, atteignant 60% des couples mariés, en 1995.

PROGRÈS INÉGAUX

Mais les progrès ont été inégaux, échappant aux zones les plus démunies. La fécondité moyenne, de 1,4 enfant par femme en Europe, est de 2,6 enfants en Asie et en Amérique latine, mais de 5,3 en Afrique.

Des pays comme l'Ouganda, l'Éthiopie, la Somalie, l'Angola, le Mali, le Ni-

ger, le Nigeria et le Malawi l'ont maintenu à 6 ou 7 enfants par femme. Leur croissance d'environ +3% par an, double la population en une génération.

Dans les pays en développement, des millions de femmes n'ont aucune éducation sanitaire, aucune possibilité de planification familiale ou de soins liés à la maternité. En Afrique, un nouveau né sur 10 de vit pas au-delà d'un an, et une femme sur 20 risque de mourir d'une grossesse.

Pour ces femmes (dont beaucoup recourent aussi à l'avortement), et pour le milliard de jeunes en âge de procréer, il faut fournir des services de planification « abordables » et en quantité suffisante, afin d'abaisser la natalité et espacer des naissances, insiste le FNUAP.

Celui-ci rappelle qu'un enfant de plus ou de moins par couple, aujourd'hui, fera une différence de 23 milliards d'habitants à l'horizon 2150. De même, un retard de cinq ans à la

première maternité freine l'élan démographique de « 40% ». Au Bangladesh, cela donnerait 206 millions, en 2010, au lieu de 247 millions.

LE DÉFI DE L'EMPLOI

Le second défi social sera l'emploi: 700 millions de jeunes — davantage que l'ensemble de la main d'oeuvre des pays développés en 1990 — arriveront sur le marché du travail dans les pays en développement, d'ici à 2010. Plus d'un milliard d'emplois devront être créés d'ici là pour eux et le marché actuel.

Enfin, le nombre de personnes âgées augmente. Dans les pays en développement, on comptait 10 jeunes de moins de 15 ans pour une personne de plus de 65 ans en 1950, et ce rapport est aujourd'hui de 7 pour 1.

Dans les pays développés, les plus de 65 ans seront 25% en 2050. Dans les 35 prochaines années, le Japon, l'Allemagne et l'Italie compteront environ 40% de personnes âgées.

ÉTATS-UNIS Agresser de 6 ans

Un garçon de six ans a été accusé hier, en Floride, d'agression sexuelle commise sur une fillette de 10 ans. Le garçon aurait fait des attouchements sexuels à la fillette dans un autobus scolaire, ont expliqué la police et la direction de l'école fréquentée par les deux enfants. Le garçon, dont on ne peut dévoiler l'identité, a été accusé de voies de faits simples et d'agression sexuelle. La mère de la fillette a dit que son enfant avait été victime d'attouchements, mercredi, et que le garçon avait notamment tenté de lui mordre la poitrine. L'enfant aurait été incité à continuer par des garçons plus âgés que lui. (Reuter)

La Californie brûle

Quelque 2000 pompiers luttent, hier, contre plusieurs incendies dans le sud de la Californie qui ont déjà détruit environ 8500 hectares de broussailles et plus d'une centaine de bâtiments. Les deux plus importants sinistres étaient situés dans des zones peu peuplées du comté de Riverside, à l'est de Los Angeles. Ils auraient été déclenchés par des éclairs durant un violent orage. D'autres sinistres font aussi rage, depuis lundi soir, au sud de Los Angeles, dans les comtés d'Orange et de San Diego, près de la frontière avec le Mexique. (AFP)

Gare à Earl!

La tempête tropicale Earl, si vaste qu'elle couvrirait pratiquement tout le golfe du Mexique, menaçait hier soir de se transformer en un ouragan susceptible d'atteindre les côtes de la Louisiane et du Texas accompagné de vents de 145 km-h dans les prochains jours. Le maire de Grand Isle, la seule île habitée en bordure du golfe en Louisiane, a appelé les habitants à évacuer volontairement les lieux. Dans l'intervalle, l'ouragan Danielle faisait tourbillonner des vents à 160 km-h au-dessus de l'Atlantique à 585 km des Bermudes. Des vents de 60 km-h étaient prévus au-dessus des îles, aujourd'hui, mais l'ouragan se désagrègera sans mettre en péril le continent américain. (AP, Reuter)

CUBA

Sécheresse record

Par suite d'une sécheresse catastrophique dans l'île, le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies appelle la communauté internationale à fournir une aide alimentaire d'urgence de 20,5 millions \$ US à Cuba. 615 000 personnes dans cinq provinces de l'est ont besoin d'une aide d'urgence pour les neuf prochains mois en attendant les récoltes de mai. La sécheresse qui a touché Cuba est la pire en plusieurs dizaines d'années et est attribuée au phénomène climatique El Niño Elle a provoqué une baisse des récoltes de plus de 608 000 tonnes (260 millions \$ US). (AFP)

ANTARCTIQUE

Alpes sous-marines

Des chercheurs allemands ont annoncé, hier, la découverte d'un massif montagneux de la taille des Alpes sous la région de l'Antarctique nommée Terre de la reine Maud. Le bloc, enfoui sous une couche de glace atteignant 3500 mètres, a été découvert lors de la cartographie de la région par deux avions polaires avec l'aide d'un système de radar glaciaire. La Terre de la reine Maud, une région de la taille de la France, n'avait quasiment fait l'objet d'aucune recherche. Cette découverte aura d'importantes conséquences pour la mesure de la masse glaciaire de l'ensemble de l'Antarctique, car jusqu'à présent prévalait l'hypothèse d'un « lit de roches plat ». (AFP)

IRAN

Talibans menacés

L'Iran a menacé, hier, les talibans, ces étudiants religieux au pouvoir en Afghanistan, d'une réponse « très dure » s'ils ne libèrent pas 10 diplomates et un journaliste iraniens capturés, début août. Les manoeuvres militaires iraniennes commencées, hier, près de la frontière avec l'Afghanistan visent à envoyer « un signal (aux talibans) pour les dissuader de tout acte d'agression » contre l'Iran, a déclaré Téhéran. (AP)

Clinton invite les Russes à viser l'avenir

■ MOSCOU (AP, AFP) — Au premier jour de son sommet avec Boris Eltsine, Bill Clinton a appelé, hier, les Russes à poursuivre sur la voie des réformes pour affronter la crise que traverse leur pays et à « rejeter les politiques du passé qui ont échoué ».

Le président des États-Unis a ainsi commencé sa visite de 48 heures en Russie, avec dans ses bagages plus de bonnes paroles que de véritables propositions, et encore moins d'aide financière.

Mais pour Boris Eltsine comme pour son homologue américain, ce sommet a aussi pour but de redorer leur image ternie, pour l'un par une affaire de moeurs, pour l'autre par une grave crise financière et politique.

« Étant donné la situation, je ne crois pas qu'il existe de solutions indolores », a prévenu, d'entrée de jeu, Bill Clinton, à l'Université des relations internationales de Moscou.

Le pays doit « respecter les règles du commerce international et se débarrasser de la corruption, a-t-il répété. « Je crois que vous créez les conditions de la croissance si, et seulement si, vous vous maintenez résolument sur le chemin de la révolution démocratique et constructive orientée vers l'économie de marché ».

Selon la secrétaire d'État Madeleine Albright, M. Clinton va agiter « la carotte et le bâton » pendant son séjour: la perspective d'une aide internationale contre des réformes structurelles.

Boris Eltsine a opté pour l'optimisme. Il a assuré que « le pays continuerait de construire une économie de marché et une société démocratique ».

Au cours du dîner officiel offert à son homologue, il a poursuivi que « malgré les espoirs déçus » et les « tempêtes politiques » de ces deux dernières années, la Russie n'avait jamais perdu la foi. « En tant que président, je l'affirme: la poursuite des réformes en Russie est inévitable », a lancé Boris Eltsine.

« NOUS SOMMES AMIS »

Il s'est par ailleurs félicité, tout sourire, de ce que « les relations russo-américaines se développent fructueusement ». « Clinton et moi nous connaissons bien, nous sommes amis », a-t-il glissé.

Malgré cette bonne ambiance, les perspectives de signatures d'accords majeurs entre les États-Unis et la Russie semblent minces.

Hier, le président américain et sa femme, Hillary, ont commencé par rencontrer le premier ministre russe désigné, Viktor Tchernomyrdine, à l'aéroport de Moscou. Celui-ci a évoqué un nécessaire retour à plus de présence étatique en Russie.

Aujourd'hui, Clinton doit rencontrer d'autres figures majeures et centralisatrices, dont le leader du groupe communiste à la Douma, Guennadi Ziouganov, a indiqué Itar-Tass. Un meeting entre Bill Clinton et un groupe d'hommes politiques russes de tous bords est également prévue.



Embrassades, hier, des « éclopés » Bill Clinton et Boris Eltsine.

Armée humiliée, prête à toutes les aventures

MOSCOU (d'après AP) — Salaires versés avec plusieurs mois de retard, désertions, violences, malnutrition et suicides: l'ex-armée rouge n'est plus que l'ombre d'elle-même. Et beaucoup redoutent que la crise politique et économique actuelle ne serve de catalyseur à une rébellion des militaires, voire à un coup d'État.

Déjà lundi, le dirigeant communiste Guennadi Ziouganov appelait l'armée à réagir si le président russe tentait de dissoudre le Parlement.

Et les militaires pourraient effectivement être tentés de le faire, car jamais leur situation n'a été pire.

Les salaires des officiers sont régulièrement versés avec des mois de retard. La violence dans les casernes et la malnutrition tuent, chaque année, des milliers d'appelés, quand ils ne préfèrent pas désertir.

Pour l'instant cependant, les militaires se contentent d'assister en specta-

teurs à la crise politique en Russie. Mais les spécialistes estiment que si la situation financière de l'armée s'aggravait, ils pourraient décider d'intervenir.

« Cette situation est très dangereuse, car elle rend les forces armées plus instables », a déclaré Pavel Ferlgenghauer, analyste militaire pour le quotidien *Segodnya*.

« C'est comme l'armée du (président congolais Laurent-Désiré) Kabila, mais leurs soldats ont seulement des kalashnikov — les nôtres ont des armes nucléaires », a-t-il ajouté.

Depuis la chute de l'Union soviétique, l'armée russe encaisse défaite sur défaite. Après s'être retirée de l'Europe de l'Est et des Balkans, elle a été humiliée par la guérilla rebelle en Tchétchénie, avant de voir son effectif presque divisé par deux, pour ne compter aujourd'hui que 1,2 million d'hommes.

Milosevic s'assouplit au Kosovo

PRISTINA, Serbie (AFP, AP) — Le président yougoslave Slobodan Milosevic s'est dit prêt, hier, à octroyer au Kosovo « un certain degré d'auto-administration », tandis que les séparatistes albanais ont affirmé leur détermination à combattre les forces serbes. Serbes et indépendantistes kosovars faisaient d'ailleurs état de nouveaux combats près de Pristina.

M. Milosevic, qui recevait à Belgrade le médiateur américain Christopher Hill, a estimé qu'il fallait « renouer au plus tôt le dialogue » entre le gouvernement et les représentants des partis politiques kosovars.

Ces pourparlers auraient pour but de « parvenir à un accord, sur la base duquel il serait possible d'établir un certain degré d'auto-administration, sous-entendant l'égalité de tous les citoyens et communautés nationales vivant au Kosovo », a-t-il dit, selon un communiqué.

Le Sinn Fein demande l'abandon définitif de la violence en Ulster

■ BELFAST (d'après AFP) — Londres et Dublin, les deux parrains du processus de paix en Ulster, ont accueilli favorablement, hier, un appel du président du Sinn Fein, l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), à un abandon définitif de la violence en Irlande du Nord.

« Le Sinn Fein pense que nous tous devons renoncer définitivement à la violence, qui est irrémédiablement une chose du passé », a dit Gerry Adams dans un communiqué, à la veille de la visite du président américain Bill Clinton dans la province.

Cette déclaration est « importante et bienvenue », a affirmé le premier ministre britannique Tony Blair, en estimant qu'elle confirmait l'engagement de Sinn Fein dans la campagne de la paix. Son homologue irlandais, Bertie Ahern, a ajouté qu'elle marquait « un progrès important dans la consolidation de l'accord du Vendredi Saint en Irlande du Nord ».

Le chef du gouvernement local nord-irlandais, le protestant modéré David Trimble, s'est montré néanmoins plus

réserve. « Des mots soigneusement choisis ne sont pas suffisants, la population d'Irlande du Nord va maintenant juger le Sinn Fein sur ses actes dans les prochains jours », a-t-il dit.

Les protestants attendent une déclaration en bonne et due forme de l'IRA. Ils ont appelé l'Armée républicaine irlandaise à décréter un cessez-le-feu permanent après le carnage d'Omagh (28 morts), la pire atrocité qu'ait connue la province en 29 ans de troubles, revendiqué par une de ses dissidences, l'IRA-véritable. Ils réclament aussi la reddition de son arsenal.

L'IRA est en cessez-le-feu officiel, depuis juillet 1997. Le mouvement a appelé dans un communiqué, dimanche, l'IRA-véritable à se dissoudre. Mais un porte-parole de l'Armée républicai-

ne irlandaise avait réitéré le refus de l'IRA de rendre les armes et de déclarer une trêve permanente.

Gerry Adams a dit que chacun dans la province devait s'assurer que l'attentat d'Omagh serait « le dernier incident violent dans notre pays » et que le Sinn Fein s'engageait à faire « des affrontements une chose du passé ».

« Le Sinn Fein a appelé à un arrêt total de telles actions et a appelé les groupes armés à cesser immédiatement » leurs activités, a souligné Adams, ajoutant que son parti « s'est engagé à progresser sur la voie de la paix par des moyens uniquement pacifiques et démocratiques ».

Le Sinn Fein espère que cette déclaration permettra une rencontre face à face entre Gerry Adams et David Trimble lors de la visite du président Clinton dans la province, demain.

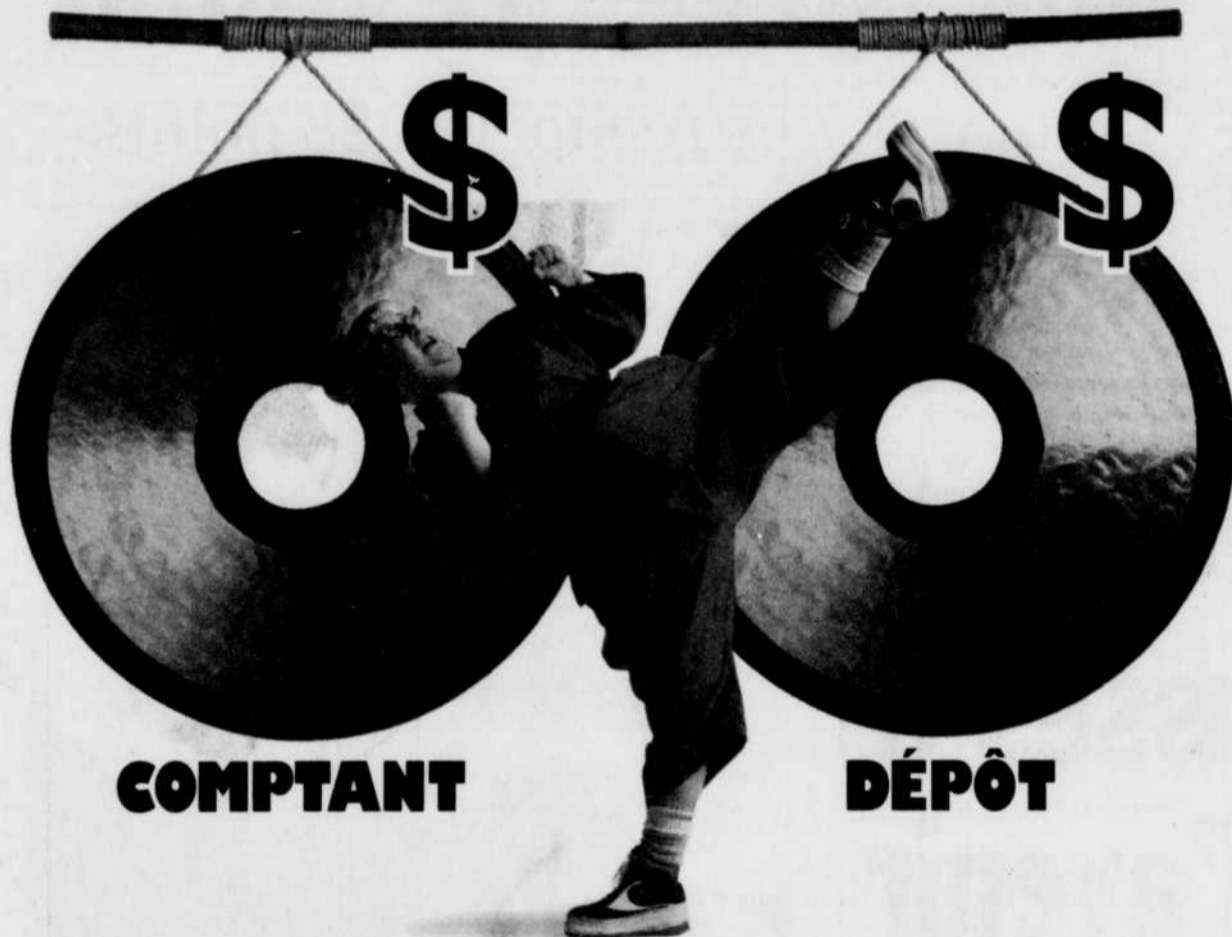
Les autorités d'Irlande du Nord ont par ailleurs confirmé, hier, que les premières libérations de prisonniers paramilitaires de la prison du Maze interviendraient la semaine prochaine.

Liquidation été 98

L'événement

« On coupe les prix »

Transport et préparation inclus



COMPTANT

DÉPÔT



Chevrolet Cavalier - 2 et 4 portes

Une alliée fiable depuis les huit dernières années à travers le pays.

238 \$

par mois, location 36 mois*

- Moteur 2,2 litres
- Moulures protectrices latérales
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Groupe d'instrumentation

1,9%
de financement**



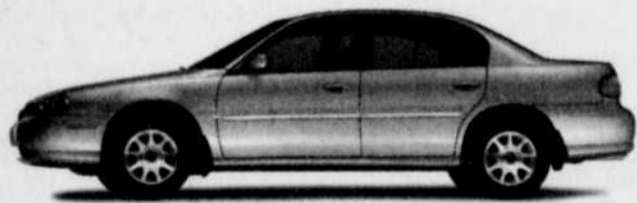
Chevrolet Venture

Avec ces caractéristiques, la Venture, c'est vraiment LA MAXI MINI VAN:

348 \$

par mois, location 36 mois*

- Moteur V6 3,4 litres de 180 chevaux
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Sacs gonflables latéraux
- Boîte de vitesse automatique à 4 rapports avec surmultipliée



Chevrolet Malibu

Une Chevrolet primée à plusieurs reprises qui vous en offre beaucoup plus que ce que vous êtes en droit d'attendre. La preuve:

298 \$

par mois, location 36 mois*

ou **19 498 \$****

- Boîte de vitesse automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Banquette arrière repliable

Chevrolet Astro

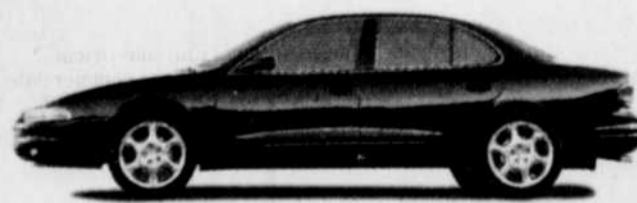
Puissant et spacieux, l'Astro est le véhicule récréatif idéal pour les familles actives.

378 \$

par mois, location 36 mois*

ou **23 898 \$****

- Moteur V6 4 300 à injection séquentielle
- Configuration de sièges 8 places
- Pont arrière autobloquant
- Bouche de chauffage arrière



Intrigue par Oldsmobile

Design sophistiqué, tenue de route irréprochable, performances enivrantes, le tout dans une berline de taille moyenne.

398 \$

par mois, location 36 mois*

ou à partir de **25 698 \$****

- Moteur V6 3 800 série II de 195 chevaux
- Boîte de vitesse automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Climatiseur

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE SUR UN VASTE CHOIX DE MODÈLES 1998.

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

La Carte GM** Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. Première mensualité exigée à la livraison. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Aucun dépôt de sécurité sur approbation de GMAC. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. **Taux de financement de 1,9% disponible jusqu'à 48 mois à l'achat et jusqu'à 36 mois à la location sur la plupart des modèles en stock. *Transport et taxes en sus à l'achat. Exemple de financement 20 000 \$ incluant transport, préparation et taxes: 36 versements de 571,98 \$, coût en intérêts de 591,28 \$, coût total: 20 591,28 \$. **Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ***Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

